



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Économiques

MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES
Option : Économie Monétaire et Bancaire

INTITULÉ DU MÉMOIRE

ESSAI D'ANALYSE DE LA POLITIQUE DE CRÉDIT EN ALGÉRIE

Préparé par :

MESSAOUDENE Kenza
MESSAHLI Merwa

Dirigé par

GHANEM Lyes

Date de soutenance : 27/06/2024

Jury :

Présidente : M. OUALI

Examinatrice : M. YASSINE

Rapporteur : GHANEM Lyes

Année universitaire : 2023/2024

REMERCIEMENTS

On remercie **DIEU** le tout puissant de nous avoir donné santé et volonté de mener à terme ce modeste travail.

Nous adressons nos sincères remerciements à notre encadrant « **MONSIEUR GHANEM** » qui par ses conseils, ses écrits, son aide, ses critiques, sa patience et sa disponibilité ont guidé et alimenté notre chemin car ce travail ne serait pas riche et n'aurait pas pu voir le jour sans son aide.

Nous désirons aussi exprimer notre gratitude au **membre du jury** présent aujourd'hui qui ont pris le temps de lire et de discuter notre mémoire de recherche.

Nous adressons nos sincères remerciements aussi à tous les professeurs pour leur aide et leur soutien tout au long de notre parcours étudiant

Nos remerciements s'adressent également à nos parents pour leur soutien moral.

Dédicaces

C'est avec un grand plaisir que je dédie ce travail :

*À mes chers parents qui m'ont doté d'une éducation digne,
pour leur grand amour et éternel, leur soutien et
encouragements.*

À toute ma famille et mes amis.

À ma sœur Titi et mon petit frère WASSIM.

*À mon cher fiancé qui a été toujours à mes côtés dans la joie et
la détresse.*

À ma chère binôme : MERWA MESSAHLI et ses proches

KENZA

Dédicaces

Avec mon profonde amour, je dédie ce modeste travail à :

Ma mère et mon père auxquels j'exprime ma sincère reconnaissance pour leur soutien et leurs sacrifices tout au long de mon parcours d'études.

Mes sœurs : **IMANE** et **MALAK**, mon frère : **AKRAM**.

Mon grand père et ma tante « **MANINA** » paix à leur âme

Ma chère tante « **FIFI** »

Mes amis et mes proches : **LAMIA**¹, **NADJAT**, **LAMIA**²,

OMAR, **HANAN**, **GHAFOR** et **LIZA**, **ROZA**, **IKRAM**,

ANISSA, **SIHAM**, **FADIA**, **YOUSRA**.

Toute la famille « **MESSAHLI** » sans exception.

Également à ma chère binôme : **KENZA MESSAOUDENE** et sa famille.

MERWA.

LISTE DES ABREVIATIONS

ABEF : Une association des banques et des établissements financiers

B.A : Banque d'Algérie

B.A.D.R : La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

B.D.L : La Banque de Développement Local

B.E.A : La Banque Extérieure d'Algérie

B.N.A : La Banque Nationale d'Algérie

BNP : La Banque national Paribas

C.N.E.P : La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance

C.P.A : Le Crédit Populaire d'Algérie

Ccp : Compte courant postal ou compte chèque postal

CIC : Le crédit industriel et commercial

DTS : Les droits de tirage spéciaux

DZA : Dinar algérien

FMI : Le Fond Monétaire International

K : Paramètre de comportement qui exprime la part de **Y** conservée sous forme de monnaie.

M : La masse monétaire en circulation

M^d : Demande de monnaie

P : Le niveau général des prix

PIB : Produit intérieur brut

R : Désigne le taux d'intérêt utilisé par les autorités monétaires pour la conduite de la politique monétaire

R_n : Le taux d'intérêt réel neutre

SATIM : Une société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique

SGA : La Société Générale Algérie

USD : Dollar américain

V : La vitesse de circulation de la monnaie

Ŷ : L'écart entre le PIB effectif réel et le PIB potentiel

Y : Le revenu

Π : Le taux d'inflation des quatre derniers trimestres

Π* : Le taux d'inflation ciblé

Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS	IV
Sommaire	V
Liste des tableaux	VI
Liste des graphes	VII
Introduction générale.....	1
Chapitre 01 : Banque ,crédit et politique monetaire.....	5
Introduction	5
Section 01 : Notions sur la banque.....	6
Section 02 : notions sur le crédit	17
section 03: la politique monétaire	30
Conclusion.....	50
Chapitre 02 : Regard sur de l'économie algérienne	51
Section 01 : Aperus sur les variables économiques en Algérie.....	52
Section 02 : Le Système bancaire algérien.....	58
Conclusion.....	71
Chapitre 03 : Politique monétaire et crédit.....	72
Introduction	73
1. L'épargne.....	73
2. La création monétaire	74
Conclusion.....	86
Conclusion générale	88
Bibliographie.....	91
ANNEXES.....	96
TABLE DES MATIÈRES	98
Résumé.....	103

Liste des tableaux

Tableau N° 01 : Croissance de PIB en Algérie 2010-2023 (%)-----	53
Tableau N° 02 : Taux de change dollar/ dinar n Algérie 2010-2023 (%) -----	55
Tableau N° 03 : Réserves de change en Algérie 2010-2022 -----	56
Tableau N° 04 : Evolution de l'épargne brut en Algérie (en %)-----	73
Tableau N° 05 : Monnaie et quasi-monnaie (M2) (en %) -----	76
Tableau N° 06 : Evolution annuelle de crédit à l'économie (en %)-----	77
Tableau N° 07 : Évolution de crédit à l'Etat et crédit à l'économie (En %) -----	78
Tableau N° 08 : Évolution de crédit à l'Etat et crédit aux banques (en %)-----	79
Tableau N° 09 : Evolution de secteur public et privé (en%) -----	80
Tableaux n° 10 : Crédit à court terme, moyenne terme et long terme. -----	80
Tableaux n° 11 : Analyse de la relation entre le crédit à l'économie et la quasi-monnaie (Variation annuelle en %)-----	84

Liste des graphes

Grappe N° 01 : l'inflation en Algérie en (%) -----	54
Grappe N° 02 : le Solde de la balance des paiements en Algérie -----	56
Grappe N° 03 : les prix de pétrole en dollars -----	57
Grappe N° 04 : Evolution de la masse monétaire en Algérie (en %) -----	75
Grappe N° 05 : ration de solvabilité globale et le crédit (en %) -----	81
Grappe N° 06: Évolution en pourcentages des créances improductives sur le total des fonds propres réglementaires -----	83

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale

L'activité bancaire désigne l'ensemble des opérations financières effectuées par les banques. Cela comprend la réception de dépôts, l'octroi de crédits, la gestion des comptes, les transactions financières, le conseil financier, et bien d'autres services. En substance, les banques agissent comme des intermédiaires financiers entre les emprunteurs et les prêteurs, facilitant ainsi le flux de capitaux dans l'économie. Elles jouent un rôle crucial dans la gestion de l'argent, la sécurisation des dépôts, et la fourniture de services essentiels pour les particuliers, les entreprises et les institutions financières.

Cependant, pour garantir la stabilité et l'efficacité de l'ensemble du système financier, la banque centrale occupe une position supérieure à toutes les autres institutions bancaires. Son rôle consiste à mettre en place des mesures concernant la gestion de la monnaie. Elle occupe une place cruciale dans l'économie d'un pays. Parmi ses responsabilités figurent l'émission de la monnaie fiduciaire et la détermination du niveau de taux d'intérêt, la supervision du fonctionnement des marchés financiers et la surveillance du respect de la régulation (ratio de solvabilité) par les institutions financières, notamment les banques de dépôt. Elle agit également en tant que prêteur en dernière ressort en cas de crise systémique.

En complément de ce rôle de régulation et de surveillance, les banques jouent un rôle vital dans le bon fonctionnement des marchés financiers. Elles sont des institutions indispensables à l'économie, en jouant un rôle central dans le développement économique, la création d'emplois et l'amélioration du bien-être.

L'un des éléments essentiels d'une politique économique est la politique monétaire, qui a pour objectif d'organiser les circuits de financement d'une économie, de fournir aux acteurs économiques les moyens de paiement pour effectuer leurs transactions, et de maintenir la stabilité de la valeur de la monnaie en contrôlant l'inflation.

La politique monétaire est mise en œuvre par la banque centrale, et comporte des aspects internes et externes. A ce niveau, l'action sur le taux d'intérêt garde une importance majeure sur laquelle la banque centrale agit à travers des interventions sur le marché des changes. Au niveau interne, la politique monétaire passe par l'action de la banque centrale sur la liquidité bancaire et le niveau des taux d'intérêt ainsi que sur l'évolution de l'intermédiation financière.

En parallèle, La politique de crédit, composée d'un ensemble d'instrument, règlements et lois mis en œuvre par les autorités monétaires dans le but d'assurer le financement d'une économie sans susciter des pressions inflationnistes.

Dans le cas de l'Algérie, la banque Centrale n'est sortie de sa dépendance absolue vis-à-vis du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire qu'à partir des années quatre-vingt-dix dans le but d'instaurer une économie de marché décentralisée. Cette phase lui a succédé une période de surliquidité à partir des années 2000, provoquée par la hausse des prix des hydrocarbures. Cette nouvelle situation a eu une influence profonde sur la stratégie de la politique monétaire adoptée par la banque d'Algérie.

L'objet de notre travail est d'analyser la politique de crédit en Algérie depuis 2010. Par conséquent, notre objectif est d'essayer de répondre à la problématique suivante « *Quel est le lien entre le système bancaire, la politique de crédit et la politique monétaire ?* ». Autrement dit, comment le crédit en Algérie réagit-il aux transformations du système bancaire et aux changements de la politique monétaire.

Pour répondre à cette question principale, d'autres questions méritent réflexion qui peuvent être formulées comme suit :

- 1- Quels est la mission de la banque d'Algérie et quels sont les objectifs de la politique monétaire ?
- 2- Quels sont les principales caractéristiques du système bancaire algérien, en matière de création, de réforme et d'évolution ?
- 3- Quel impact a eu la politique monétaire sur l'évolution du crédit, étant ce dernier intimement lié à la monnaie et à la création monétaire ?

Pour cerner notre question principale, il est important d'annoncer les hypothèses sur lesquelles nous allons fonder notre champ d'analyse :

- 1- La politique monétaire exerce une influence directe sur l'évolution du crédit en ajustant les conditions financières globales, notamment les taux d'intérêt. Cette relation joue un rôle essentiel dans la régulation de l'activité économique et dans la gestion des cycles économiques.

- 2- L'année 2014 qui a vu la baisse des prix du pétrole et les années 2020-2021 avec la pandémie de COVID-19 sont déterminantes dans l'explication de l'évolution du crédit en Algérie.
- 3- Les prix de pétrole sont déterminants dans l'évolution des variables de politique de crédit dans l'économie algérienne.

Pour bien mener notre thème « Essai d'analyse de la politique de crédit en Algérie », notre méthodologie s'appuiera sur deux approches : une approche théorique et une analytique.

Dans d'approche théorique nous présentons une étude théorique relative aux notions essentielles sur la banque et crédit que nous jugeons nécessaire pour expliquer en quoi consistent la politique monétaire.

L'approche analytique s'organise en deux chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'étude des différentes variables économiques et la structure du système bancaire algérien. Et dans le deuxième chapitre on va aborder la création monétaire et la présentation de toutes les variables en relation avec le crédit en Algérie.

CHAPITRE 01 : BANQUE, CRÉDIT ET POLITIQUE MONÉTAIRE

Introduction de chapitre

La banque est connue comme un intermédiaire financier. Elle accorde des prêts en se basant sur les fonds collectés. La principale fonction de la banque, considérée dans son ensemble, est de servir de source de fonds en permettant de faire fructifier les ressources disponibles et de générer des profits. Cela explique l'importance de la fonction de crédit et l'importance du rôle du département chargé de l'assurer. Dans une agence bancaire, il est évident que la distribution des fonds sous forme de prêts est une responsabilité du service de crédit. Ce service est structuré de façon à s'adapter au mieux au rôle qui lui est assigné.

De plus la politique monétaire est une composante de la politique économique. Elle consiste en un instrument de régulation qui permet d'atteindre des objectifs de revenu national, de croissance, d'inflation, d'épargne et d'investissement, ou de manière générale d'activité économique optimale. La banque centrale, qui en est le principal acteur, pour atteindre ses objectifs, utilise différents instruments (direct et indirect) pour contrôler l'évolution de la masse monétaire et faire face aux déséquilibres financiers.

Dans ce chapitre, nous exposerons des approches générales. Pour ce faire, nous avons subdivisé ce chapitre en trois sections : on va présenter des généralités sur la banque, après sur le crédit, ensuite la politique monétaire.

Section 01 : Notions sur la banque

Dans cette section, nous présenterons la définition et le rôle de la banque, les différentes analyses théoriques de la banque ainsi que les types de banques.

1. Définitions de la banque

La banque est une institution ou un établissement financier qui fournit des services bancaires. C'est une entreprise spécialisée dans le commerce de l'argent, qui joue le rôle d'intermédiaire entre les agents à capacités de financement et les agents besoins de financement.

La loi sur la monnaie et le crédit définit « les banques comme étant des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principale les opérations suivantes : la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion des risques ».¹

FRIDRIC MICHKIN définit « les banques comme étant des institutions financières qui acceptent des dépôts et qui font des crédits. Sont incluses, sous le terme de banques, les banques commerciales, les sociétés de crédit immobilier et les caisses d'épargne. Les banques sont les intermédiaires financiers avec lesquels un particulier est le plus souvent en relation. »²

FREDERIC LOBEZ définit « les banques comme des entreprises de services, produisant et vendant des services financiers variés, au premier rang desquels figure la gestion des fonds d'autrui. Leur succès dépend naturellement de la capacité à identifier les attentes de leur clientèle et à y répondre de façon efficiente et à un prix compétitif ».³

2. Le rôle de la banque

Le rôle d'une banque consiste principalement à collecter des dépôts et à accorder des crédits. Cette perspective est cependant étroite et, sous la pression de la concurrence, les banques ont

¹ Article 110 et 114, la loi sur la monnaie et le crédit du avril 1990.

² Frederic Mishkin, 2007 « monnaie, banque et marché financiers », 10^{ème} Edition, Paris, page10.

³ Frederic lobez, 1997, « banques et marché du crédit », presse universitaire de France, pages 07.

dû élargir leur champ de compétences si bien qu'aujourd'hui, il est possible de dénombrer cinq missions principales, assurées par les banques.

2.1. La gestion du système de paiement

Dès le début du 18^e siècle, la gestion des moyens de paiement fut reconnue comme une fonction essentielle devant être remplie par le système bancaire. Aujourd'hui, à l'intérieur de ce concept très général de gestion du système de paiement, nous trouvons des fonctions plus précises parmi lesquelles :

- La gestion des opérations de change ;
- La gestion des dépôts à vue enregistrés en compte courant et permettant aux titulaires des comptes de payer par chèques et cartes de crédit les achats de biens et services,
- La garde de valeurs (or, titres, ...) pour le compte des tiers⁴.

2.2. La mission d'intermédiation

Cette mission est liée directement à la transformation des caractéristiques des dépôts reçus. Lorsque la banque opère cette transformation, elle agit sur les caractéristiques des actifs transformés qui sont les échéances, la taille et le volume, la liquidité et le risque. En finançant les projets d'investissement des entreprises par l'épargne collectée auprès des ménages, la banque transforme les ressources à court terme en créances à long terme. Grâce à l'organisation de la collecte des ressources, la banque peut permettre le financement des projets qui nécessitent un capital qui peut être supérieur à l'épargne collectée.⁵

⁴ Frederic lobez, 1997, op cite, p 08.

⁵ Mémoire de magister en sciences économiques de Mehaba Samia , 2007, « essai d'analyse des politiques de crédits bancaires et leurs impacts sur l'investissement et la consommation : cas des banques de Bejaïa », université de Bejaïa, p 26, 27.

2.3.La mission d'assurance

Lorsque les clients d'une banque manquent de liquidité, la banque peut intervenir en fournissant des liquidités sans lesquelles le client ferait défaut. Pour y parvenir, la banque fait appel à plusieurs instruments comme le découvert, escompte d'effet de commerce, etc.⁶

2.4.La mission de conseil

Cette mission est maintenant extrêmement large et de plus en plus valorisée pour deux raisons. D'une part, la complexité des opérations financières (notamment en matière de gestion des risques) et la tendance observée de faire des directions financières des centres de profit incitent les entreprises à solliciter l'avis d'experts financiers que les banques, par leur taille et leur position privilégiée, sont les mieux à même d'employer. D'autre part, la standardisation de certaines activités autorise une migration naturelle de ces activités des organisations bancaires vers les marchés financiers, imposant aux premières une spécialisation dans le conseil et l'offre de produits sur mesure sous peine de marginalisation ou de disparition pure et simple.⁷

2.5.La mission de levier de politique économique

Bien que la banque ne puisse pas être un initiateur d'une politique économique, elle en est le levier et le support. Grâce aux ressources qu'elles mobilisent, les banques ont une capacité à financer l'Etat, que les agents économiques pris individuellement n'ont pas. Le système bancaire peut être utilisé pour atteindre un certain nombre d'objectifs comme par exemple le financement des investissements ou l'encouragement d'un secteur bien précis. Ces deux exemples montrent comment les pouvoirs publics peuvent utiliser le système bancaire au service de la politique économique.

3. Les analyses théoriques de la banque

3.1.La banque selon Adam Smith

Pour Adam Smith, la banque a pour fonction principale le financement de court terme. Il considère que la production conjointe de crédit et de monnaie par les banques est la source de leur raison d'être et de leur savoir-faire. Les banques ont un rôle central ; elles doivent

⁶Frederic lobez, 1997, op cite, p 08.

⁷Frederic lobez, 1997, « banques et marché du crédit », presse universitaire de France, p 08.

détecter les faiseurs de projet et ceci afin d'éviter la faillite étant donné qu'elles sont des firmes soumises aux contraintes de la nécessité d'assurer leur profit.

Pour étudier les risques bancaires, Smith distingue deux types d'emprunteur. Il y a ceux qui n'empruntent que pour financer leurs encaisses de transaction et qu'il appelle les marchands prudents et il y a ceux qui sont appelés les faiseurs de projet ou spéculateurs ayant des projets téméraires. Par conséquent, si la banque prête aux faiseurs de projets, elle pourra aller vers la faillite à cause de l'instabilité de l'emprunteur. Au niveau macroéconomique, en résulte que l'augmentation du capital ne s'est pas accompagnée d'une épargne et ceci est dû à l'existence des banques qui introduisent une opacité dans la liaison entre épargne et investissement au niveau de leur bilan du fait de leur activité de prêt. Néanmoins, quand elles contrôlent la prise de risque et détectent les faiseurs de projets, les banques disposent de l'avantage de gérer les comptes de leurs propres emprunteurs, surtout si elles leur font crédit sous forme de découvert.⁸

3.2.La banque selon Joseph Schumpeter

Le rôle des banques est central et décisif dans le phénomène d'évolution économique. Leur fonction principale consiste à financer cette évolution. Schumpeter considère que sans la banque l'évolution économique ne pourrait exister. Elle crée le pouvoir d'achat nécessaire au financement des investissements requis. Contrairement à Adam Smith, Joseph Schumpeter pense que l'innovation ne peut être financée par l'épargne ; celle-ci serait soit insuffisante soit non disponible. L'absence de disponibilité s'expliquerait par la dimension psychologique des épargnants. Ceux-ci ne seront sans doute jamais prêts à prendre le risque de la perdre, étant donné les efforts accomplis pour la réunir.⁹

3.3.La banque selon Thomas Tooke

T. Tooke définit un système hiérarchisé comme étant un système bancaire qui assure la plus grande stabilité et est sujet aux moindres variations du crédit et du taux d'intérêt. Il considère que la cause des crises bancaires est bien l'excès du crédit et ceci par des drainages internes et externe. En outre, T. Tooke, les mécanismes des crises bancaires ne peuvent être confondus avec ceux des crises monétaires. Il met en évidence, à côté de l'incidence de la

⁸Mémoire de magister en sciences économiques de Mehaba Samia, 2007, op cite, p 27, 28.

⁹ ⁹ Mémoire online> économie et finance de Micheline ALELO MBOTATO,2020 « l'analyse des déterminants de l'accès aux microcrédits par les micro-entrepreneurs du marché centrale de kananga », université Notre-Dame de Kasayi-Graduat

quantité et du prix de la monnaie, celle de l'offre de crédit. Concernant la concurrence bancaire, Tooke dit qu'elle n'est pas dangereuse en ce qui concerne l'émission des billets pour les besoins locaux à condition qu'ils soient convertibles. Par contre, elle a des effets néfastes en ce qui concerne leur activité de crédit car elle favorise l'excès de crédit sous d'autres formes¹⁰.

3.4. La banque selon Irving Fisher

Pour Fisher, les banques sont de simples intermédiaires financiers entre épargnants et investisseurs. Elles prêtent de l'argent soit à partir de leur propre capital soit à partir de l'argent reçu de leurs clients et, placé en épargne. Il ajoute que dans le système de réserves à 100 %, les banques n'ont pas besoin de reconstituer leurs réserves ou leur liquidité, puisque ces dernières sont fixées une fois pour toutes.¹¹

4. Typologie des banques :

4.1. Les banques de dépôts (commercial Banks)

Sont spécialisées dans la collecte des dépôts à vue et à terme n'excédant pas deux ans, et dans l'octroi de crédit. Elles sont de deux types : les banques de détail (detail Banks) qui sont destinées aux particuliers, aux professionnels et aux PME et les banques d'affaires (WHOLESALE Banks).

4.2. Les banques d'affaires

Sont destinées aux moyennes et grandes entreprises. Elles sont spécialisées dans les prises de participation, l'octroi de crédit et la collecte des dépôts supérieurs à deux ans. Quant aux banques de crédits à moyen et long terme, elles sont spécialisées dans l'octroi de crédits dont le terme est au moins de deux ans et ne peuvent pas collecter des dépôts à vue.

4.3. Les banques d'investissement (investment bank)

Interviennent essentiellement sur les marchés financiers. De plus en plus, de banques de détail et d'investissement sont de simples filiales de groupes bancaires diversifiés qui souvent s'occupent aussi d'assurance et d'autres activités financières.

4.4. Les banques commerciales

¹⁰ Mémoire de magister en sciences économiques de Mehaba Samia, 2007, op cite, p 29,30.

¹¹ Mémoire de magister en sciences économiques de Mehaba Samia, 2007, op cite, p 29,30.

Sont des sociétés dont le capital est détenu par des actionnaires et qui sont généralement côtés en bourse.

4.5. Les banques mutualistes

Ne sont pas des sociétés commerciales de types société anonymes, mais des sociétés à statut spécial (capital variable, application du principe de la mutualité) ou relevant du statut de la coopération. Elles ont été créées pour combler les vides dans les circuits de financement.

4.6. La banque sectorielle

A pour caractéristique principale sa spécialisation dans l'offre d'un nombre limité de produits et de services financiers aux agents économiques. Elles ont pour objectifs de valoriser les compétences de son management et de ses cadres dans un secteur particulier et d'exploiter une niche ou une opportunité particulière.

4.7. La banque entrepreneuriale

A pour vocation la création de nouvelles entreprises ou la prise de participation dans le secteur non financier. Les participations sont généralement voulues et programmées par la banque et sont la plupart du temps gardées sur plusieurs années. Les raisons stratégiques qui amènent une banque à constituer un portefeuille de participation dans des entreprises non financières sont principalement l'attrait des dividendes et plus-values générés par ces opérations, le développement des relations d'affaires profitables avec des entreprises et enfin la diversification des revenus de la banque.

4.8. La banque universelle

Elle vise l'envergure de la gamme des produits et des services offerts et non l'extension géographique. La banque universelle a pris au cours de ces dernières années une importance croissante dans le paysage financier mondial.¹²

5. Les risques bancaires et la liquidité bancaire

5.1. Les risques bancaires

Du fait de leur complexité et de leur diversité, les activités des banques engendrent des risques. S'ils sont mal gérés, ils entraînent des effets néfastes non seulement pour ces institutions mais aussi pour le système financier auquel elles appartiennent.

¹² Mémoire de magister en sciences économiques Mehaba Samia, 2007, op cite, p 31, 32,33.

Plusieurs classifications des risques bancaires peuvent être données. Généralement, nous distinguons entre deux catégories, à savoir :

- Les risques financiers ;
- Les risques non financiers ;

5.1.1. Les risques financiers

On trouve six types de risques financiers.

Le risque de liquidité : Selon J.BESSIS « le risque de liquidité est celui de disposer de liquidités bancaires insuffisantes c'est-à-dire les actifs liquides disponibles ne semblent pas suffisant pour faire face à des besoins inattendus. Dans cette optique la liquidité est plutôt un coussin de sécurité pour gagner du temps en présence de difficultés ».¹³

Le risque de solvabilité : Pour Joël BESSIS, le risque de solvabilité est « le risque de ne pas pouvoir absorber les pertes avec le capital disponible ». C'est-à-dire, il correspond à l'insuffisance des fonds propres afin d'absorber les pertes éventuelles par la banque, en effet, ce risque ne découle pas uniquement d'un manque de fonds propres mais aussi des divers risques encourus par la banque tel que, le risque de crédit, du marché, du taux et de change. L'exposition des banques à ce type de risque peut mettre en danger son activité, d'où l'objectif recherché par les institutions financières c'est d'essayer d'ajuster les fonds propres aux risques afin de faire face à ce genre de risque d'insolvabilité¹⁴.

Le risque de crédit ou risque de contrepartie : Selon J.BESSIS « le risque de contrepartie désigne le risque de défaut des clients, c'est-à-dire, le risque des pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ».¹⁵

Il s'agit de « la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements »¹⁶. Alors, le risque de crédit correspond aux situations suivantes :

¹³ Bessis J. (1995) « gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques » Edition DALLOZ, (p16-17).

¹⁴ Bessis J. (1995) op cite.

¹⁵ J. BESSIS, 2015, p. 04 ,15.

¹⁶ JACOB, 2001, p. 183.

- Le risque de défaut ;
- Le risque de dégradation ;
- Le risque de recouvrement ;

Le risque de taux d'intérêt global : Le risque de taux d'intérêt global correspond au « risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises au risque de marché »¹⁷. En d'autres termes, il s'agit d'une éventuelle détérioration de la rentabilité à la suite d'une évolution défavorable du taux d'intérêt.

Le risque de marché : En ce qui concerne le risque de marché, il englobe « les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite des variations des prix du marché, recouvrant notamment :

- Les risques relatifs aux instruments liés au taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation.
- Le risque de change »¹⁸.

Autrement, ce risque représente une éventuelle perte de valeur, causée par une variation défavorable des prix des instruments financiers, détenus pour des fins de transaction (trading).

Le risque de change : Le risque de change représente le fait d'encourir des pertes dues aux fluctuations des taux de change.

5.1.2. Les risques non financiers :

Pour les risques non financiers, on distingue :

Le risque opérationnel : Selon la réglementation de Bâle II, le risque opérationnel est « le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels

¹⁷ BA, règlement n° 11-08, 2011

¹⁸ BA, règlement n° 11-08, 2011.

et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation »¹⁹

Le risque de concentration : Le risque de concentration résulte des prêts (engagements) accordés à la même contrepartie. Il décrit le niveau de risque de portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur ou un pays.

Le risque juridique : Conformément au règlement de la Banque d'Algérie n° 11-08, il s'agit d'un éventuel litige vis-à-vis une contrepartie résultant d'une omission, imprécision ou insuffisance de la part de la banque dans le cadre des opérations réalisées.

5.1.3. Le risque de non-conformité

Il correspond à un risque de sanction (juridique, administrative, financière, etc.), causé par le non-respect des différentes dispositions qui encadrent l'activité bancaire.²⁰

5.2. La liquidité bancaire

5.2.1. Définition de la liquidité bancaire :

Elle correspond généralement à la capacité de la banque à faire face à ses obligations de trésorerie selon leur échéance. Une seconde définition, plus large, de la liquidité bancaire considère que les banques sont également impliquées, parfois fortement, dans la négociation d'actifs. Pour l'ensemble du système bancaire, la liquidité est l'aptitude des banques à disposer de monnaie centrale lorsque l'institution financières non bancaires ou encore les agents non financiers sont en situation d'exiger des transferts de monnaie.²¹

¹⁹ Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, 2006, p. 157.

²⁰ Mémoire de fin d'étude de ROUMAÏSSA HOCNI, DECEMBRE 2020 « la gestion des risques de liquidité par l'approche ALM, cas pratique de la BNA » institut de financement du développement du Maghreb arabe, MIN.FIN. ALGER. Page 11.

²¹ Banque de France, revue de la stabilité financière, N°9, Décembre 2006.

Selon le comité de Bâle, la liquidité bancaire désigne « la capacité, pour une banque, de financer des augmentations d'actifs et de faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, sans subir des pertes inacceptables ».²²

²² Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité, 2008, p. 01.

Section 2 : notions sur le crédit

Dans cette section, nous allons présenter quelques définitions sur le crédit avec son rôle dans les marchés financiers, ses différents types et théories. Aussi nous discuterons du marché du crédit et de ses participants.

1. Définitions du crédit

Pour les économistes, le crédit est une opération qui consiste pour un prêteur ou créancier à mettre à disposition d'un emprunteur ou débiteur, une certaine somme d'argent moyennant un engagement de remboursement à une date déterminée à l'avance²³.

Un crédit c'est un contrat de prêt. Qui précise le montant de l'emprunt et l'échéancier de remboursement²⁴.

Le crédit est défini par Léon Walras (1898) comme la location du capital qui est la partie de la richesse qui se loue sous forme de monnaie²⁵.

Selon Georges DUTALLIS : faire un crédit, c'est faire confiance « le crédit est considéré comme un acte de confiance comportant l'échange dans le temps d'un bien sous condition d'une contrepartie future. Le crédit implique une confiance fondamentale dans la réalisation de cette contrepartie ».

Selon J.BRANGER, « le crédit est une opération qui consiste à se dessaisir du bien, à céder un pouvoir d'acte à prendre un engagement en échange de la promesse d'une contre prestation différée dans le temps, la confiance l'emportant sur la crainte risque ».²⁶

2. Le rôle du crédit

La majorité des économistes s'accordent sur le fait que la sphère financière joue un rôle important dans la détermination du niveau d'activité. Ainsi, Fisher (1933) disait que la crise de

²³ Joëlle Bonenfant et Jean Lacroix, Article de la chambre de commerce et d'industriel Paris, Comprendre l'environnement économique, Crédit

²⁴ Christian Gouriéoux, André Tiono, Avril 2007, livre les cahiers du CREF.

²⁵ Mémoire online> économie et finance de PARKOUDA Pingdwendé Patrick Ghislain, 2015, « effet du microcrédit sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin : cas du crédit aux femmes commerçantes (CFC) de la caisse populaire de sin yiri à Ouagadougou », p 28.

²⁶ Mémoire online> économie et finance de Désiré Ngirumaste, 2008, « Analyse de l'effet des crédits octroyés par les institutions des micros finances au développement socio-économique de ses membres », Université Laïque Adventiste.

1929 était en grande partie due à un système financier déficient. Néanmoins, Keynes qui a mis l'accent sur la confiance des investisseurs comme déterminant de l'investissement reléguait l'analyse de secteur financier au deuxième rang. D'après Minsky (1975), Keynes voulait aussi attribuer cette confiance au marché du crédit.

Tous les économistes ayant mis l'accent sur la théorie de la préférence pour la liquidité ont donné un rôle primordial à la monnaie plutôt qu'au crédit comme variable financière intervenant dans la détermination de l'activité. Une approche alternative, surtout avec Guerley et Shaw, a mis l'accent sur le rôle des intermédiaires financiers en tant qu'offreurs de crédit. Même si la banque centrale contrôle l'offre de monnaie (au sens étroit), les intermédiaires peuvent proposer des substituts à la monnaie.

Le crédit peut assurer plusieurs rôles :

1. Il permet les échanges. La facilitation des échanges est sans doute sa fonction la plus ancienne. En effet, le recours au crédit permet une anticipation de recettes et donne ainsi à l'avance un pouvoir d'achat aux entreprises. En anticipant le revenu des ventes, il permet d'assurer la continuité dans le processus de production et de commercialisation, aussi bien sur le marché intérieur que sur le marché international.
2. IL amplifie le développement. Les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation ne se manifestent pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération mais s'étendent indirectement à d'autres agents. On parle alors du rôle de multiplicateur.
3. Il stimule la production. Le développement de l'activité de production et sa modernisation dépendent en grande partie de l'importance de l'innovation concernant les équipements ou leur renouvellement. Autrement dit, le recours au crédit permet au chef d'entreprise d'acheter les outils de production adaptés et d'accroître la qualité de sa production. Quant au crédit à la consommation, il stimule les achats et par conséquent le secteur de la production.
4. Il contribue à la création monétaire. L'importance du crédit dans l'économie tient à son action sur les échanges, sur la production, sur le développement économique mais surtout à son rôle en tant qu'instrument de création monétaire. En octroyant des crédits, les banques créent des fonds monétaires. Elles utilisent des ressources dont elles disposent sous forme de dépôts et cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts. Par exemple si une personne physique ou morale dispose d'un dépôt à vue

dans une banque et que celle-ci en prête une partie à un tiers, le processus de création monétaire s'établit. Les crédits consentis par les banques sont, lors de leurs créations, portés sur le compte de dépôts des bénéficiaires. On dit que les crédits font les dépôts.²⁷

3. Les analyses théoriques du crédit

3.1. Analyses de l'école classique.

Les débats sur la monnaie et les banques chez les classiques ont généré deux écoles : celle de currency school²⁸ et celle du banking school²⁹. Adam Smith considère que le rôle de la monnaie est de faire circuler les richesses et cette circulation est plus rapide et plus économique par l'entremise du billet de banques que par celle de la monnaie métallique. Il considère en outre que la multiplication du papier monnaie n'engendre pas nécessairement une augmentation générale du prix.

Pour les économistes classiques (Adam Smith, Ricardo, Malthus, etc.), le taux d'intérêt est le prix d'équilibre sur le marché des fonds prêtables. Il doit permettre l'égalisation entre l'offre de fonds prêtables (l'épargne) et la demande de fonds prêtables (l'investissement).³⁰

Ainsi, Adam distingue entre monnaie et capital. Pour lui, il n'existe pas de variables de marché de la monnaie et de régulation du marché pour la monnaie, c'est pourquoi il lui substitue une régulation par le marché du crédit et les banques qui permettent d'introduire la monnaie bancaire dans la circulation.

Adam Smith encourage beaucoup plus le crédit à court terme que les autres formes de crédits. D'après lui, ce type de crédit permet à la banque de vérifier fréquemment si elle est remboursée et de constituer ses réserves à intervalles courts. En outre, il permet à la banque de nouer des

²⁷ Mémoire magister en sciences économiques, de Ourloum Sofiane, S. Slimi, année 2007, « essai d'analyse des politiques de crédits bancaires et leurs impacts sur l'investissement et la consommation : Cas des banques de Bejaia »

²⁸ Currency school : théorie selon laquelle pour éviter l'inflation, chaque billet émis devrait avoir comme contrepartie sa valeur en or détenue par la banque centrale. Cette théorie, défendue par David Ricardo était en concurrence au 19^{ème} siècle avec la banking school de Thomas Tooke. Ses héritiers naturels sont les monétaristes et, de façon plus générale, ceux qui considèrent que l'offre de monnaie est exogène.

²⁹ Joel-Thomas Ravix : la pensée économique classique (1776-1870), Edition Dunod, Paris 1999, page 73.

³⁰ Site internet, keynésianisme, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Keyn%C3%A9sianisme>, Date de visite 05/03/2024

relations suivies avec ses clients de manière à en tirer des informations sur la solvabilité de ses débiteurs.

Adam Smith est préoccupé des conséquences de l'instabilité du crédit qui est un risque systémique. D'une part, les banques peuvent être imprudentes, d'autre part, la circulation monétaire peut faire l'objet de chocs macroéconomiques exogènes (les guerres par exemple). Ces deux types de circonstances peuvent créer des faillites de banques et par-là un risque systémique, c'est-à-dire un risque d'effondrement de tout le système bancaire qui peut avoir des effets néfastes sur le crédit, donc sur le commerce et l'industrie.

3.2. Le crédit chez Schumpeter

Dans son livre intitulé « Das wesen des Geldes », Schumpeter a souligné l'importance des questions monétaires dans la vie des sociétés. Pour lui, l'état du système monétaire d'un peuple est le reflet de son état général et exerce en même temps une influence significative sur sa vie économique et son évolution. Selon lui, la monnaie est objet d'étude non seulement pour l'économie mais aussi pour toutes les autres sciences. Il souligne le lien étroit existant entre théorie et réalité³¹

D'après Schumpeter, la fonction d'intermédiaire est totalement indépendante de la fonction d'origine du bien considéré. Les rapports d'échanges des différents biens entre eux (prix relatifs) sont remplacés par les rapports entre chacun d'eux et la monnaie. Le processus de création monétaire présenté par Schumpeter est le processus classique fondé sur la particularité de l'activité bancaire qui est que « l'actif crée le passif ». La logique des dépôts est caractérisée par trois éléments : chaque crédit ou investissement bancaire crée un dépôt, chaque remboursement annule un dépôt et l'épargne n'augmente pas le total des dépôts.³²

Pour Schumpeter, les relations de crédits naissent du non simultanément de l'entrée dans le processus de compensation des prestations et de leur contrepartie, et la monnaie contribue au règlement provisoire de ces relations. Quand les banques financent l'activité économique, elles doivent le faire par la création de nouveaux moyens de paiements et non à partir d'une épargne préalable, déposée chez elles. La monnaie se transforme en capital et la condition de la mise en

³¹La pensée monétaire de Schumpeter : une pensée à découvrir ; Claude Jaeger : site internet : <http://www.libre.org/francais/articles/monnaie/jaeger84ab.htm>, Date de visite 05/03/2024.

³² La pensée monétaire de Schumpeter, op cite.

œuvre des innovations est la monnaie de crédit. Pour Schumpeter, l'épargne est une abstention de consommer donc elle suppose une diminution d'un pouvoir d'achat.

Schumpeter introduit un comportement microéconomique d'offre de crédit des banques, qui fixent le taux d'intérêt en fonction de l'estimation qu'elles font de leur risque de solvabilité. Par conséquent, la courbe d'offre de crédit a une élasticité qui n'est pas infinie³³. Il considère que le marché du crédit présente un fonctionnement particulier puisque les courbes d'offre et de demande de crédit sont interdépendantes car l'offre de financement additionnel génère en permanence une demande de financement supplémentaire. Selon lui, seule l'innovation permet de développer la production de façon à assurer véritablement la solvabilité du crédit accordé et la stabilité des prix puisque la vente des produits futurs supplémentaires rendra possible le remboursement de ce crédit.

Contrairement à Wicksell pour qui le taux d'intérêt naturel est celui qui égalise l'offre et la demande d'épargne ou encore qui est égal au taux de profit, Schumpeter dit que le taux d'intérêt est directement et uniquement lié à la monnaie de crédit prêtée par les banques aux entreprises innovatrices.³⁴

3.3.Le crédit chez Thomas Tooke

Pour Thomas Tooke, tous les mouvements de capital ne nécessitent pas de paiements effectifs en pièces ou billets mais se font par les opérations de crédit bancaire. La place du crédit bancaire chez Thomas Tooke est centrale. Selon lui, les billets sont avancés comme capital et doivent retourner aux banques lors du remboursement du crédit qui leur a donné naissance, c'est ce qu'il appelle une des formes de la loi du reflux. Selon cette loi, les billets émis par les banques et qui ne sont pas désirés pour les motifs pour lesquels ils ont été émis sont retournés aux banques. Il ne peut y avoir de surémission de monnaie du fait que l'offre de monnaie est déterminée par la demande de crédit et que les billets que les agents ne veulent pas détenir sont retournés aux banques. En définitive, l'offre de crédit est la variable causale de l'émission de monnaie et rend mieux compte de l'activité des banques. C'est sur elle qu'il faut agir et non sur les billets³⁵.

³³ La pensée monétaire de Schumpeter, op cite.

³⁴ La pensée monétaire de Schumpeter, op cite.

³⁵ Sylvie Diatkine : les fondements de la théorie bancaire , Edition Dunod , page 110 .

Thomas Tooke, partisan de la banking School³⁶ considère que tous les désordres de la circulation monétaire sont le résultat de l'insolvabilité des émetteurs ou de la liquidité de leur actif, en tout cas de leur mauvaise gestion. Néanmoins, il explique qu'il pourra y avoir un accroissement de la circulation monétaire sous forme de billets mais ce n'est pas forcément toujours le cas d'un excès des escomptes et du crédit. Il insiste sur le reflux lié au remboursement du crédit et conclut que l'instabilité bancaire se répercute sur l'état de la circulation monétaire.

Thomas Tooke considère qu'un bas taux d'intérêt est associé tout d'abord à une baisse des prix car il permet une baisse des coûts. Pour lui, les fluctuations des prix attribuées soit à une variation de la quantité de billets ou à celle du taux d'intérêt sont en réalité dues à celles du crédit qui est accordé d'abord de façon trop laxiste et qui est ensuite réduit de façon violente³⁷.

3.4. Le crédit chez Fisher

Les prêts sont de la monnaie déjà existante épargnée et transférée d'un individu à un autre par l'intermédiaire de la banque. Il n'y a pas d'augmentation du volume total de la monnaie et le crédit n'est pas lié à la monnaie que les banques créent mais à l'épargne. Se situant du côté des théories de l'école de la circulation, Fisher voulait empêcher que l'instabilité du crédit bancaire se répercute sur le système monétaire de paiements en effectuant une séparation de la fonction monétaire des banques de celle de fourniture de crédit. Il considère ainsi que la variation de la quantité de monnaie est le facteur causal unique de celle du niveau des prix. La structure des prix relatifs des différentes marchandises ne se modifie pas, seul varie leur niveau. Il explique que si la monnaie est créée par les banques à partir du crédit, les fluctuations de la quantité de monnaie qui en résultent sont les causes des crises bancaires. Il faut donc empêcher cette production de monnaie à partir du crédit³⁸. Pour l'école de la circulation dont Fisher fait partie, les dépôts, bien qu'ils puissent faire office de moyens de paiements, n'en constituent pas moins des instruments de crédit et non de la monnaie qui se

³⁶ Banking school : ou principe de banque. Théorie selon laquelle la monnaie doit être émise par la Banque Centrale librement pour servir les besoins des agents en monnaie, sans qu'il existe une couverture stricte des billets émis, par une quantité détenue par la Banque Centrale. Thomas Tooke était le chef de file de cette école du XIX^{ème} siècle. Il était à la currency school de Ricardo. Dans cette logique, la monnaie est endogène. C'est une vision plutôt keynésienne de la création de monnaie.

³⁷ Idem, page 116

³⁸ Sylvie Diatkine : op cite, page 135.

limite au billets et pièces. Ils représentent juste une petite partie d'une monnaie existante et agissent comme une forme de monnaie déléguée.

Selon Fisher, les agents fixent le taux d'intérêt nominal pour lequel ils sont disposés à prêter de telle sorte qu'il compense l'inflation anticipée. Cependant, il se produit un retard dans l'ajustement du taux nominal au taux d'inflation du fait d'une sous-estimation des variations de prix de la part de tous les agents prêteurs. Le taux d'intérêt normal est défini comme celui qui s'établirait si les prix étaient constants. Si le taux réel est égal à la différence entre le taux nominal et le taux d'inflation, le taux normal est celui pour lequel le taux réel égal le taux nominal et où le niveau des prix est stable. Si les prix varient, le taux réel s'écarte du taux normal du fait du retard des taux normaux à s'ajuster aux prix³⁹

4. Les différents types de crédits bancaires

On classe le crédit généralement selon deux critères : la durée et la nature de l'opération. La durée du crédit est toujours liée à la nature de l'opération qu'il finance, conformément à une règle stricte de gestion financière. Le délai d'exigibilité d'une dette doit correspondre au degré de liquidité de l'actif qu'elle a servi à acquérir. Ainsi, il ne peut pas être question d'utiliser un crédit remboursable sur un an, pour installer une usine qui commence à fonctionner qu'au bout de trois ans Nous serons amenés à distinguer trois types de crédits :

Le crédit à court terme ou crédit de fonctionnement, le crédit à moyen terme, et le crédit à long terme ou crédit d'investissement.

4.1. Le crédit à court terme

Une entreprise ou un particulier, quelque soit sa santé financière, est parfois confronté à des besoins de trésorerie. Ce sont des besoins à court terme qui permettent aux clients de la banque de faire face à des engagements auprès des fabricants, des fournisseurs, etc. Sa durée ne dépasse pas deux ans et porte essentiellement sur des besoins liés à :

- L'approvisionnement en petit matériel, équipements ;
- La fabrication des produits ;
- La commercialisation des produits ;
- La consommation, etc.

³⁹ Idem, page 146.

Le crédit à court terme comprend plusieurs catégories. On peut citer :

4.1.1. Le découvert en compte

C'est un financement à court terme sous forme de trésorerie donnée au titulaire du compte par le banquier. Le découvert porte sur un montant maximum à ne pas dépasser, il est remboursé sur une période fixée à l'avance en accord avec le banquier. Cette période ne peut pas dépasser deux ans parce qu'il s'agit d'un crédit à court terme.

Le prêt personnel : Un prêt personnel est une forme de crédit destiné au particulier, non affectée à un usage déterminé, pour lui permettre de financer ses besoins personnels. Le prêt personnel permet de disposer de la somme d'argent empruntée, librement. Le prêt personnel est un crédit non affecté à un achat déterminé. Pour demander un prêt personnel, il n'est pas nécessaire d'en préciser la raison.

Le crédit scolaire : Ce crédit est octroyé chaque année du début du mois de juillet à la fin du mois d'octobre. Il est remboursable sur neuf mois au maximum et le taux d'endettement ne doit pas excéder les 45% du salaire net du client.⁴⁰

Le crédit à moyen terme : Le crédit à moyen terme s'applique à des investissements de durée moyenne telle que les véhicules et les machines et de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise. Sa durée est entre 2 et 7 ans.

La durée du prêt doit tenir compte de la capacité financière de l'entreprise. Celle-ci, et pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais aussi dégager un autofinancement suffisant pour reconstituer le bien qui s'use (c'est l'amortissement) par le crédit à moyen terme.

Comme le crédit à court terme, le crédit à moyen terme comprend aussi plusieurs catégories. Entre autres on peut citer :

- Le crédit de consommation ;
- Le crédit auto ;
- Le crédit d'équipements, etc.

⁴⁰Maitrise en Banque Assurance Finance, Ousmane BAH, 2008, la Gestion du Risque de Crédit : un enjeu majeur pour les Banques, Université de Dakar Bourguiba.

4.2. Le crédit à long terme

D'une durée de 7 à 10 ans, il est accordé par les institutions financières spécialisées. Pour ce type de financement, la banque ne joue la plupart du temps qu'un rôle d'intermédiaire avec toutefois, dans certains cas, une participation en risque avec l'établissement prêteur. Ces institutions financières spécialisées assurent le financement de ces crédits sur les sources provenant principalement d'emprunts obligataires.

Parmi les crédits à LT, on a le crédit d'investissement et le crédit-bail.

4.2.1. Le crédit d'investissement

Un crédit d'investissement est un crédit ou un prêt à moyen ou à long terme dont le taux d'intérêt, les modalités d'utilisation et le plan de remboursement sont fixés par contrat. Sa durée ne peut cependant jamais être inférieure à trois ans ni supérieure à vingt ans⁴¹. Le crédit d'investissement peut servir à financer des investissements en actifs fixes comme des bâtiments, des machines, de l'équipement, etc. Il peut aussi financer la reprise ou la création d'un commerce. Enfin, ce type de crédit sert aussi souvent à reconstituer le fonds de roulement afin de conférer à l'entreprise une structure financière saine.

Le crédit-bail : Le crédit-bail est une méthode de financement qui permet à une entreprise d'acquérir du matériel nécessaire à son activité sans devoir mobiliser d'importantes sommes d'argent. Cette technique implique la participation de trois acteurs principaux : l'entreprise qui souhaite utiliser le bien, le fournisseur qui vend le bien et l'établissement de crédit-bail qui agit comme un intermédiaire financier.

Concrètement, le locataire choisit le fournisseur et spécifie les caractéristiques du matériel à financer. L'établissement de crédit-bail acquiert ensuite le bien et le met à la disposition du locataire. Pendant la durée du contrat, le locataire paie un loyer comprenant l'amortissement du bien, les frais financiers et une marge bénéficiaire, avec une valeur résiduelle préétablie à la fin du contrat.

À la fin du contrat, le locataire a plusieurs options :

- Acheter le bien à sa valeur résiduelle ;

⁴¹ Maitrise en Banque Assurance Finance, Ousmane BAH, 2008, op cite.

- Renouveler le contrat de crédit-bail ;
- Restituer le bien au propriétaire.

Initialement destiné au financement des entreprises, le crédit-bail a été élargi aux particuliers dans les années 1970 pour le financement de biens tels que les voitures de tourisme, et s'est ensuite étendu à d'autres types de biens.

5. Le marché du crédit

Le marché du crédit est un élément clé de notre système financier. Il va bien au-delà de simples échanges d'argent entre personnes qui empruntent, investissent et prêtent. Il représente un réseau complexe où l'argent prêté avec intérêt stimule l'économie.

Ce marché dynamique offre une variété de produits, comme les prêts immobiliers qui aident à acheter des maisons et les prêts à la consommation qui facilitent l'accès à des biens importants. Les investisseurs jouent un rôle important en investissant dans des titres comme les obligations, ce qui contribue à la croissance économique.

Il comprend également des mécanismes comme le rachat de crédit, qui ajuste les paiements mensuels en fonction de ce que l'emprunteur peut réellement rembourser. Les prêts aux entreprises, qui stimulent l'innovation et la croissance, sont aussi une partie importante de ce marché.

Au fil des siècles, ce marché s'est développé pour devenir essentiel dans nos vies financières. Il influence nos choix de dépenses, notre capacité à investir et à innover. Dans un monde où les rendements financiers et les nouvelles économiques sont cruciaux, le marché du crédit est un indicateur important des cycles économiques, de la stabilité financière et des perspectives futures⁴².

5.1. Les participants au marché du crédit

Le marché du crédit englobe une variété d'acteurs qui jouent des rôles distincts dans la fourniture et la gestion des services financiers.

⁴² Site internet : Rédigé par Gueladjo Toure - Rédacteur expert de Solutis Publié le 10/01/2024
<https://www.solutis.fr/lexique/marche-du-credit.html>

5.1.1. Banques traditionnelles

Les banques sont les acteurs les plus anciens et les plus établis sur le marché du crédit. Elles offrent une gamme complète de services financiers, y compris des prêts aux particuliers et aux entreprises. Les banques sont souvent caractérisées par leur présence physique à travers des succursales et des guichets automatiques.

5.1.2. Coopératives de crédit

Sont des institutions financières détenues et gérées par leurs membres. Les coopératives de crédit offrent des services financiers à leurs membres, souvent avec un accent de coopération et de solidarité. Elles peuvent fournir des conditions plus avantageuses pour le crédit en raison de leur structure coopérative.

5.1.3. Sociétés de financement

Ces entreprises sont spécialisées dans la fourniture de crédit pour des besoins spécifiques, tels que l'achat de biens durables comme les voitures ou les appareils électroménagers. Elles peuvent être plus flexibles et adaptées à des besoins particuliers du marché.

5.1.4. Plateformes de prêts en ligne

L'émergence de la technologie a donné lieu à des plateformes de prêts en ligne qui connectent directement les emprunteurs aux prêteurs, éliminant souvent le besoin d'intermédiaires traditionnels. Ces plateformes offrent des processus rapides et simplifiés, élargissant l'accès au crédit et permettant une personnalisation accrue.

5.1.5. Autorités de régulation et de surveillance

Les organismes comme la Banque Centrale Européenne (BCE), la Réserve Fédérale américaine (FED) ou la Banque d'Algérie jouent un rôle crucial dans la régulation et la

surveillance du marché du crédit. Ils établissent des normes, assurent la protection des consommateurs et contribuent à maintenir la stabilité financière.⁴³

Ces acteurs interagissent de manière dynamique pour former un écosystème complexe dans lequel les emprunteurs ont accès à une gamme variée d'options de crédit. L'évolution rapide de la technologie et les changements dans la réglementation continuent de façonner ce paysage.⁴⁴

5.2.Fonctionnement du marché de crédit

Le marché du crédit fonctionne comme un mécanisme complexe impliquant plusieurs acteurs et plusieurs processus. Voici une explication simplifiée du fonctionnement du marché du crédit.

5.2.1. Demande de crédit

Le processus commence lorsque des emprunteurs potentiels expriment le besoin de financement, que ce soit pour l'achat d'une maison, d'une voiture, pour démarrer une entreprise ou pour d'autres besoins financiers. La demande de crédit peut être initiée auprès de divers prêteurs, y compris les banques, les courtiers ou via des plateformes de prêts en ligne.

Les prêteurs de côté, leur évaluent la solvabilité des emprunteurs potentiels pour déterminer le niveau de risque associé à l'octroi du crédit. Ils examinent des facteurs tels que le score de crédit, l'historique de crédit, les revenus, l'emploi, les dettes existantes et d'autres critères financiers. Cette évaluation vise à déterminer la probabilité que l'emprunteur rembourse le prêt de manière fiable.

5.2.2. Offre de crédit

Sur la base de l'évaluation de la solvabilité, les prêteurs émettent des offres de crédit détaillant les conditions de prêt, y compris le montant du prêt, le taux d'intérêt, la durée du remboursement et d'autres termes associés. Les emprunteurs peuvent comparer ces offres pour choisir celle qui convient le mieux à leurs besoins financiers.

⁴³ Site internet : Rédigé par Gueladjo Toure - Rédacteur expert de Solutis, op cite.

⁴⁴ Site internet : Rédigé par Gueladjo Toure - Rédacteur expert de Solutis, op cite.

Une fois qu'un emprunteur accepte une offre de crédit spécifique, le prêt est formellement accordé. Cela implique souvent la signature d'un contrat de prêt détaillant les conditions et les engagements des deux parties.

Les fonds du prêt sont alors distribués à l'emprunteur. Cette étape peut varier en fonction du type de prêt. Par exemple, dans le cas d'un prêt à la consommation, les fonds peuvent être versés directement sur le compte bancaire de l'emprunteur.

5.2.3. Remboursement

L'emprunteur rembourse le prêt conformément aux termes convenus. Les paiements du capital emprunté peuvent être mensuels, trimestriels ou selon d'autres fréquences, et comprennent à la fois le remboursement du capital emprunté et les intérêts associés.

Ce processus cyclique contribue à maintenir la fluidité du marché du crédit en permettant aux emprunteurs d'accéder aux fonds nécessaires et aux prêteurs de gérer les risques liés à ces prêts. Les actualités financières, les crises économiques, les taux d'intérêt fixés par la BCE, les grandes institutions financières américaines et européennes, ainsi que les événements politiques qui atteignent les pages d'actualités, influent sur ce processus et contribuent à façonner le paysage financier glob

Section 03 : la politique monétaire

Cette section traite des types de la politique monétaire et de la politique monétaire dans les courants de la pensée.

1. Généralités sur de la politique monétaire

1.1 Définition de la politique monétaire

La politique monétaire est définie comme étant « l'ensemble des moyens dont disposent les pouvoirs publics pour réguler la créations monétaire et l'usage de la monnaie par les agents économiques en fonction de l'intérêt général ». ⁴⁵

« La politique monétaire désigne, directement ou indirectement, la progression d'un ou plusieurs agrégats de référence (la masse monétaire au sens étroit ou au sens large, le crédit, la dette totale, etc.), et par agir sur le taux d'inflation (effet-prix de la politique monétaire), et éventuellement sur le rythme d'activité et l'emploi (effet-volume) ». ⁴⁶

On peut aussi définir la politique monétaire comme l'ensemble des actions mises en œuvre par les autorités monétaires afin de procurer à l'économie la quantité de monnaie nécessaire à la poursuite de la croissance économique et la réalisation du plein emploi tout en préservant la stabilité de la valeur de la monnaie au niveau interne (niveau général des prix) et au niveau externe (taux de change). ⁴⁷

1.2 Les objectifs de la politique monétaire

Les objectifs de la politique monétaire rejoignent les objectifs de la politique économique, qui sont la croissance (avec un niveau satisfaisant des moyens de paiement en circulation dans l'économie) et la stabilité interne de la monnaie, afin d'éviter l'inflation. Ces objectifs peuvent être répartis en trois catégories :

- Les objectifs finals ;
- Les objectifs intermédiaires ;

⁴⁵ GAUDRON & LE CARPENTIER-MOYAL, 2006, p. 280

⁴⁶ BOISSIEU C. (1998), « Monnaie et économie chronique de la politique monétaire », Etats-France, édition ECONOMICA, paris. P2.

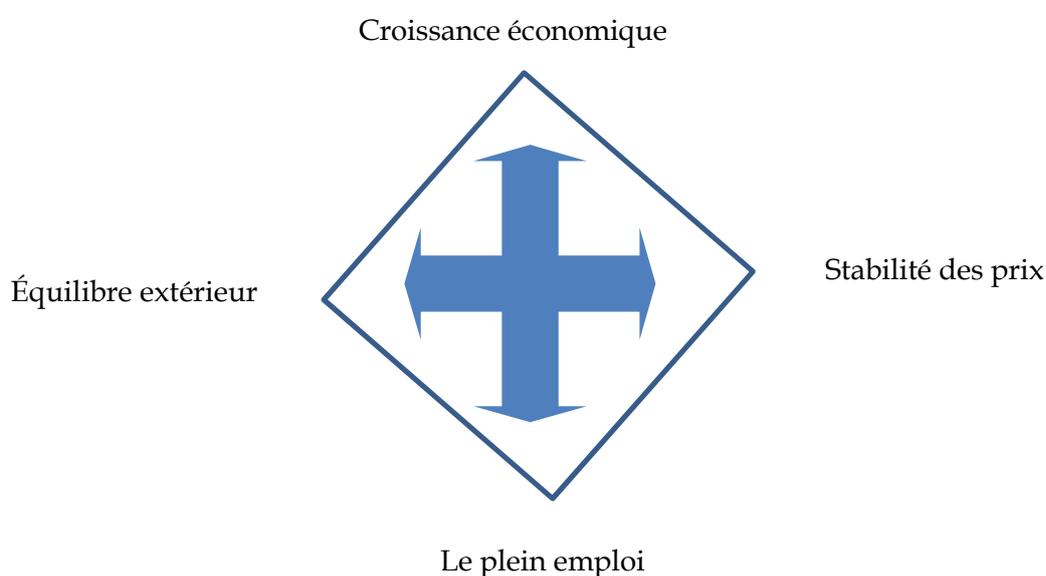
⁴⁷ DELAPLACE, 2013 « monnaie et financement de l'économie », 4EM édition, DUNOD, paris, page 129.

- Les objectifs opérationnels ;

A- Les objectifs finals de la politique monétaire

Les objectifs finals de la politique monétaire sont ceux de toute politique économique, représentée par ce qu'on appelle le carré magique de Kaldor qui est schématisé de la façon suivante.

Figure n°01 : Le carré magique de Kaldor



Source : Marie Delaplace « monnaie et financement de l'économie »

- La stabilité des prix

La notion de la stabilité des prix est intimement liée à la notion d'inflation. La recherche de la stabilité des prix est une préoccupation centrale dans toutes les économies et constitue d'ailleurs l'un des objectifs fondamentaux de tous politiques macroéconomiques.

Aujourd'hui, un taux d'inflation de 2 à 3% est devenu la règle. « L'objectif ultime de la politique monétaire est, depuis le milieu des années quatre-vingts, la stabilité des prix, ou, en d'autres termes, la maîtrise de l'inflation. On dit aussi la stabilité interne de la monnaie »⁴⁸.

⁴⁸ CORNIL. P, (2002) « l'efficacité des politiques monétaire », paris, P 431.

Cela pour plusieurs raisons :

- Une augmentation continue du niveau général des prix crée une incertitude dans l'économie qui peut être préjudiciable à la croissance économique. Ce qui contribue à la détérioration progressive de l'équilibre extérieur, en particulier dans un système de changes fixe.
- L'inflation fausse l'influence des taux d'intérêt : elle abaisse artificiellement les taux réels, ce qui peut conduire à un gaspillage de capital, si l'on se réfère à l'analyse néoclassique.
- L'inflation donne l'illusion aux entreprises de réaliser des profits en influençant la comptabilité des entreprises, car elle pousse à l'endettement et les amortissements calculés sont souvent insuffisants pour permettre de renouveler le capital fixe.
- L'inflation complique aussi la prise de décisions pour le futur. Par exemple, dans un environnement inflationniste, il est plus difficile de déterminer le montant des sommes à mettre de côté pour financer les dépenses publiques.
- L'inflation peut nuire à la paix sociale : elle peut générer des conflits entre des groupes sociaux, car chaque groupe veut s'assurer que son revenu augmentera avec le niveau général des prix.

- **La croissance économique**

La croissance économique se manifeste par une augmentation significative et soutenue de la production des biens et services. Cette variation positive se mesure grâce à l'évolution annuelle de l'indicateur de produit intérieur brut (PIB). Elle est considérée comme étant un objectif primordial pour toute politique économique, soit directement ou indirectement. La croissance du PIB suppose l'utilisation intensive des facteurs de production, ce qui entraîne une amélioration de revenus national. Or une augmentation du revenu permet de dégager une épargne qui à son tour assure le financement de l'investissement qui augmentera la production et par la même, le revenu.

- **Le plein emploi**

Le plein emploi est mesuré par le taux de chômage ; toutes les politiques économiques cherchent à atteindre le taux de chômage le plus faible, parce que le taux de chômage ne peut pas être nul. On considère que le plein emploi est atteint lorsque le chômage n'intervient que pour des raisons telles que l'âge des travailleurs, leurs états de santé ou de qualifications

insuffisantes. On parle alors de chômage frictionnel. Par conséquent, on considère que le plein emploi est atteint lorsque l'emploi assure l'égalité entre l'offre et la demande du travail.

- **L'équilibre extérieur**

L'équilibre extérieur se traduit par l'équilibre de la balance des paiements. Pour cela les autorités monétaires doivent maintenir un niveau satisfaisant des réserves de change et encourager les exportations qui détermineront un surplus de la balance des paiements global ou du compte courant. Lorsque la balance des paiements est en déséquilibre, elle entraîne un épuisement des réserves de devise. Afin que cet objectif soit réalisé, les autorités monétaires fixent comme objectif intermédiaire la fixité du taux de change⁴⁹.

B- Les objectifs intermédiaires de la politique monétaire

Les objectifs intermédiaires sont une sorte d'interface entre objectifs finals et instruments. La banque centrale peut les contrôler, du moins indirectement. Ces objectifs peuvent être considérés comme des indicateurs dont les variations seraient un bon reflet de celles de l'objectif final de la stabilité des prix. Ces indicateurs doivent répondre à trois exigences⁵⁰ :

- Être mesurables et rapidement connus par les autorités monétaires ;
- Être reliés avec la ou les autres variables réelles, retenues comme objectif final ;
- Être contrôlés directement ou indirectement par les autorités monétaires ou par les instruments dont celle-ci dispose.

Il s'agit d'objectifs quantitatifs de monnaie, de taux d'intérêt et de taux de change.

- **L'objectif quantitatif de monnaie**

Les objectifs quantitatifs portent sur l'évolution des agrégats monétaires, c'est-à-dire sur les différents indicateurs de la masse monétaire en circulation dans l'économie. L'objectif consiste, pour les autorités monétaires à contrôler la masse monétaire à travers les agrégats de la monnaie pour assurer une croissance équilibrée de l'économie.

Pour que cet objectif soit réalisable, la relation entre l'objectif final qui est l'inflation et les agrégats monétaires doit être étroite et stable. Si la relation est mauvaise, atteindre la cible

⁴⁹Mémoire de master en science économique de HAMADI W et IMADALI N, 2016 « la conduite de la politique monétaire en Algérie : Période 2000 – 2016 », Université d'Abderrahmane mira Bejaia.

⁵⁰Mémoire de master en science économique de BELAOUY Y et BELAMRI Z, 2016 « le choix des instruments de la politique monétaires en Algérie », Université d'Abderrahmane mira Bejaia.

monétaire n'implique pas forcément que l'objectif final soit réalisé, et le signal fourni par l'agrégat monétaire sur le caractère de la politique monétaire est mauvais. Dans ce cas le ciblage monétaire ne permet pas le déroulement des anticipations et n'offre pas un bon moyen d'évaluer l'action et complique son utilisation, en vue d'améliorer la transparence de la politique monétaire⁵¹

- Le taux d'intérêt

La banque centrale se fixe comme l'objectif intermédiaire le contrôle des taux d'intérêts afin d'atteindre ses objectifs finals. L'évolution et fluctuations des taux d'intérêt influencent le comportement des agents économiques ainsi que la croissance économique. Si les autorités visent à augmenter les investissements, elles devront baisser les taux d'intérêt. Mais pour réduire la demande de biens et services elles doivent favoriser l'épargne au détriment de la consommation des ménages et des investissements des agents non financiers et pour cela les taux d'intérêt doivent être élevés.

- Le taux de change

Le taux de change d'une monnaie représente la valeur de la monnaie nationale par rapport à une monnaie étrangère. Il constitue un objectif intermédiaire de la politique monétaire dans la mesure où il est facilement mesurable et peut être influencé et contrôlé de manière directe par les autorités monétaires, en fonction des moyens dont celles-ci disposent.

Les autorités peuvent utiliser des instruments monétaires pour atteindre un certain niveau des taux de change de la monnaie nationale sur le marché des changes. Un pays peut choisir dévaluer sa monnaie pour relancer ses exportations et rendre son économie plus compétitive à l'exportation.

C- Les objectifs opérationnels

La grande variété des objectifs intermédiaires oblige à déterminer parmi eux des objectifs opérationnels, qui sont des indicateurs et des statistiques monétaires que les autorités monétaires sont susceptibles d'atteindre de façon efficace et à court terme en utilisant les instruments qui sont à leur disposition. A ce titre, les taux du marché interbancaire ou la base

⁵¹ MESHKIN Frédéric « Monnaie, banque et marché financiers » .10^{ème} édition, Paris, page, 676.

monétaire mise à la disposition des banques commerciales sur ce même marché peuvent permettre aux autorités monétaires de contrôler efficacement la masse monétaire.

Le choix des objectifs opérationnels repose sur trois critères :

- **Observables et mesurables**

Il est primordial d'observer une mesure exacte de la variable retenue comme objectif opérationnel. Ils sont efficaces seulement s'ils donnent rapidement une information claire sur le caractère de la politique monétaire.

- **Contrôlables**

Afin d'assurer l'opérationnalité d'une variable, il est essentiel que la banque centrale puisse exercer un contrôle réel sur la politique monétaire. Il est démontré qu'une banque centrale exerce une influence significative sur le montant de la monnaie centrale, mais qu'elle ne la contrôle pas parfaitement en raison des fluctuations causées par les facteurs autonomes de la liquidité.⁵²

- **Capables d'exercer un effet sur les objectifs finals**

La banque centrale doit disposer d'une variable qui serve d'objectif opérationnel rapide et contrôlable et qui puisse exercer un effet direct sur les objectifs finals. Le taux d'intérêt du marché monétaire est à cette effet le meilleur objectif, car il est mesurable et observable rapidement et il contribue à parvenir à la réalisation des objectifs finals.

1. 3 Les instruments de la politique monétaire

La politique monétaire cherche à réguler la quantité de monnaie en circulation de façon à satisfaire des objectifs, parfois contradictoires : de croissance, de production, d'emploi mais aussi de stabilité des prix et de change. On distingue entre deux types d'instruments : directs et indirects.

A. Les instruments directs

Ce type d'instruments porte en grande partie sur le crédit. Le contrôle direct du crédit s'opère à travers les deux instruments suivants :

⁵²MISHIN Frédéric, 2013, op cite, p 696.

- **L'encadrement du crédit**

L'encadrement de crédit est une mesure réglementaire qui s'impose aux banques. Celles-ci doivent respecter un certain pourcentage d'augmentation annuelle des crédits qu'elles distribuent ; ainsi d'une année sur l'autre, le total des crédits distribués doit varier d'un certain pourcentage. En cas de dépassement, les banques sont soumises à des sanctions (en particulier la monnaie banque centrale dont elles ont besoin leur coûtera plus cher). Comme les banques limitent alors la distribution des crédits aux différents agents de l'économie, la création monétaire est ralentie.

- **La sélectivité du crédit**

Les autorités monétaires disposent de l'instrument de la sélection de crédit. L'objectif est de limiter les crédits en influant sur leur destination. Il s'agit donc d'orienter les crédits vers les secteurs jugés prioritaires (exportations, logements sociaux par exemple) en proposant des taux bonifiés, ou des avantages fiscaux. Toutefois, si cette action peut être utile en matière de politique économique en favorisant le développement de certains secteurs, en matière de politique monétaire il ne permet pas de contrôler la croissance de la quantité de monnaie en circulation.

B. Les instruments indirects : les actions sur la liquidité bancaire

L'objectif de ces actions est d'influer sur la liquidité bancaire dans la mesure où cette liquidité influe sur la capacité des banques à accorder des crédits. En effet, c'est parce que les banques doivent faire face à des fuites en monnaie banque centrale qu'elles doivent se refinancer auprès de la banque centrale et que cette dernière peut influencer sur leur pouvoir de création monétaire en agissant sur la monnaie disponible.

- **Le refinancement**

Le refinancement est la possibilité pour une banque d'obtenir des liquidités auprès d'une autre banque ou de la banque centrale. Les banques ne peuvent pas créer autant de monnaie qu'elles le souhaitent, car elles doivent être en mesure, à tout instant, de faire face à une demande de clientèle qui désire retirer ses fonds. Lorsqu'elles ont besoin de « monnaie banque centrale » (billets) pour satisfaire les besoins de la clientèle, elles peuvent faire recours ou s'adresser à la banque centrale « prêteur en dernier ressort » afin de mobiliser les créances qu'elles détiennent. La banque centrale qui agit avec la banque comme cette dernière qui agit

avec l'entreprise : elle crée de la monnaie (concrètement elle crédite le compte détenu par la banque au niveau de la banque centrale) en échange de la créance que lui donne la banque.

Le coût de refinancement permet à la banque Centrale d'agir sur la distribution des crédits par les banques et donc sur la création monétaire. Ainsi une baisse du coût de refinancement pousse les banques à créer davantage de moyens de paiement à la distribution des agents économiques (politique de relance de l'activité économique)⁵³.

- **Les réserves obligatoires**

Les réserves obligatoires constituent l'un des facteurs de la liquidité bancaire. Leur particularité est d'être sous le contrôle de la banque centrale. Celle-ci, en modifiant l'assiette ou le taux de ses réserves, peut modifier le besoin en monnaie centrale des banques et, par le même, l'orientation de sa politique monétaire. Ainsi un relèvement du taux de réserves obligatoires a-t-il, qualitativement, le même effet qu'une hausse des taux directeurs puisque, dès lors que ses réserves sont rémunérées à un taux inférieur à celui du marché, leur augmentation accroît le coût des ressources des banques.

- **L'intervention sur le marché monétaire**

Les opérations d'open-market sont le principal instrument utilisé par les banques centrales pour atteindre l'objectif de fixer le cours de la monnaie au jour le jour. Sous cet intitulé, on classe plusieurs types d'opérations qui ont pour caractéristique commune d'être effectuées aux conditions du marché, mais qui prennent des formes variables.

C'est l'achat et la vente d'actifs non monétaires entre le secteur bancaire et la banque centrale. Il s'agit de l'achat et de la vente d'actifs non monétaires en provenance et à destination du secteur bancaire. Par exemple si la banque centrale décide d'augmenter l'offre de monnaie, elle peut le faire en créant des billets et des espèces qui seront destinés à acheter des titres sur le marché monétaire. A l'inverse, si la banque centrale décide de réduire l'offre de monnaie, elle peut le faire en vendant des obligations et des titres à CT qu'elle détient en portefeuille, au marché monétaire.

Dans tous les cas où la banque d'émission est totalement libre d'imposer ses vues sur la liquidité des banques, elle peut par ses achats et ses ventes contrôler directement le volume de

⁵³Mémoire de master en sciences économiques, de HAMADI W et IMADALIN, 2016, op cite.

la base monétaire à la disposition des banques et de l'économie, et qui sert de fondement à la création monétaire.⁵⁴

1.4 Les canaux de transmission de la politique monétaire

Les canaux de transmission de la politique monétaire sont les voies par lesquelles les instruments à la disposition d'une banque centrale parviennent à modifier les comportements des agents dans le but d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

On distingue traditionnellement plusieurs canaux, qui affectent directement ou indirectement l'activité économique des agents. Il s'agit de canal de taux d'intérêt, du canal du crédit, du canal du taux de change, du canal du prix des actifs et du canal des anticipations.

A. Canal du taux d'intérêt

Le canal de taux d'intérêt constitue le principal mécanisme de transmission de la politique monétaire où les autorités contrôlent, de manière régulière, la liquidité sur le marché, en modifiant le taux d'intérêt directeur du marché monétaire à la hausse ou la baisse selon les objectifs de la politique monétaire.

Le canal du taux d'intérêt peut être élargi en envisageant son effet sur le niveau et la composition des revenus et du portefeuille des agents. Dans une perspective de court terme et en supposant une baisse non anticipée des taux d'intérêts, trois effets peuvent être mis en évidence sur les comportements de dépenses des ménages :

- L'effet de substitution : les modifications de taux d'intérêt conduisent les agents à revoir un arbitrage entre consommation immédiate et épargne. Une baisse des taux diminue la valeur de la consommation future et incite à consommer aujourd'hui puisque l'épargne devient moins intéressante et le crédit moins cher.
- L'effet revenu : une baisse de taux d'intérêt entraîne une hausse de la valeur actualisée des dépenses de consommation anticipée pour des périodes futures. Dès lors, la consommation future est plus coûteuse, toutes choses égales par ailleurs. Les ménages préfèrent par conséquent épargner davantage et réduire leur consommation immédiate pour faire face à cette situation.

⁵⁴ Mémoire de master en sciences économiques, de HAMADI W et IMADALI N, 2016, op cite.

- L'effet richesse : la baisse de taux d'intérêt entraîne une hausse de cours de certains titres, ce qui incite les agents à vendre une partie du portefeuille de titres pour obtenir davantage de biens et services.

B . Le canal de crédit

La politique monétaire, dans le cadre du canal de crédit influence l'économie en agissant directement sur le volume des crédits offerts par les banques aux agents. On peut distinguer deux canaux, l'un qualifié de canal étroit, l'autre qualifié de canal large⁵⁵.

- Le canal étroit (le canal strict du crédit ou le canal du crédit bancaire)

Selon le canal étroit du crédit, la politique monétaire va affecter les crédits accordés par les banques. En effet, suite à une politique monétaire restrictive de la banque centrale, les banques vont restreindre les crédits qu'elles accordent dans la mesure où ceux-ci apparaissent plus coûteux. Elles rationnent donc le crédit ou augmentent son prix, ce qui se traduit, pour les agents n'ayant pas d'autres sources de financement, soit par une diminution de la demande de crédit, soit par un renchérissement de cette demande. L'inverse, suite à un accroissement de la liquidité, les banques peuvent accroître les crédits qu'elles accordent.

Ce canal jouera d'autant plus fort que les agents sont dépendants du crédit bancaire et n'ont pas d'autres sources de financement, mais avec la diminution de la place du crédit bancaire dans le financement de l'économie et l'ouverture de marché financier, une autre approche a été introduite dans le canal de crédit, celle de canal large du crédit.⁵⁶

- Le canal large de crédit (le canal du bilan)

Les canaux de transmission de la politique monétaire à l'activité réelle dépendent aussi de la qualité de la structure du bilan des agents économiques. C'est le canal large de crédit ou le canal du bilan, qui prend en compte l'ensemble des financements des entreprises, ce qui inclut les nouvelles formes de dettes négociables sur le marché. Ainsi, une politique monétaire expansionniste qui entraîne une baisse des taux d'intérêts et une hausse de cours des actions, améliore la situation nette des entreprises et conduit à une augmentation des dépenses

⁵⁵Mémoire de master en sciences économiques, de HAMADI W et IMADALI N, 2016, op cite,p25 .

⁵⁶ Mémoire de master en sciences économiques, de W. MAMACHE, N. MESSOUDENE, 2012/2013, « l'analyse du processus de la création monétaire : cas de l'Algérie, p 66.

d'investissement. Les effets de la politique monétaire sont alors amplifiés par le canal large de crédit. À la baisse des taux d'intérêt s'ajoute la diminution induite de la prime de financement⁵⁷.

- **Le canal des prix d'actifs**

La variation des taux d'intérêts induit à la variation inverse des prix des actifs : si les taux d'intérêts s'élèvent, alors les prix des actifs baissent ainsi que la richesse globale des ménages ce qui induit une diminution de leur consommation et inversement, ce qui influence ainsi sur l'économie nationale.

⁵⁷Mémoire de master en science économique, de HAMADI W et IMADALI N, 2016-2017, op cite, p 25.

2. Typologie de la politique monétaire

La politique monétaire offre de multiples approches et instruments, chacun ayant ses propres buts et conséquences. Afin de saisir les subtilités de la gestion financière, il est essentiel de faire la distinction entre les diverses politiques mises en place par les banques centrales.

2.1 Politique monétaire expansionniste et restrictive

A. Politique monétaire expansionniste

Une politique monétaire expansionniste est une action de la banque centrale visant à relancer l'activité économique d'un pays ou d'une zone géographique. Cette politique est menée en période de récession économique ou en début de reprise. La politique monétaire expansionniste a pour effet d'accroître la masse monétaire. C'est une mesure de politique monétaire conventionnelle. Pour relancer la croissance, il existe également des mesures de politique monétaire non conventionnelle. Ce sont les opérations d'open market dont fait partie le quantitative easing. Cette politique monétaire expansionniste consiste à acheter massivement des titres sur le marché interbancaire pour injecter indirectement des liquidités dans l'économie. Malgré les mesures de relance, l'activité économique peut rester faible. C'est le cas si les banques commerciales résistent à accorder plus de crédit malgré l'augmentation de la masse monétaire. Le pays peut alors se retrouver sous perfusion et incapable de se passer des mesures expansionnistes.⁵⁸

B. Politique monétaire restrictive

Une politique monétaire restrictive est un ensemble de mesure de la banque centrale, visant à lutter contre un taux d'inflation trop élevé. L'objectif est donc de stopper la dévaluation ou la dépréciation de la monnaie sur le marché des changes mais également de restaurer la confiance des agents économiques dans cette monnaie. Cela a pour effet de ralentir les octrois de crédit aux agents économiques, le coût du crédit étant plus élevé. C'est donc un moyen pour ralentir l'expansion de la masse monétaire et donc de lutter contre l'inflation.

Pour mener une politique monétaire restrictive, la banque centrale peut également augmenter le taux de réserves obligatoires (est fixé à 2 % dans la zone euro pour les dépôts à vue et à terme d'une durée inférieure ou égale à deux ans). L'opération consiste à vendre

⁵⁸ Site internet : <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/35-banque-centrale/975-politique-monetaire-expansionniste> consulter le 30/04/2024

massivement des titres sur le marché interbancaire pour inonder le marché de titres et faire ainsi augmenter les taux d'intérêt à long terme.⁵⁹

2.2 Politique monétaire conventionnelle et non conventionnelle

A. Politique monétaire conventionnelle

Une politique monétaire conventionnelle est un ensemble d'instruments dont dispose une banque centrale pour piloter le niveau de la masse monétaire. Ce sont des instruments utilisés par l'ensemble des banques centrales depuis leur création. La politique monétaire conventionnelle est articulée autour de trois axes : les opérations d'open market, les facilités permanentes et les réserves obligatoires.

- Augmentation de la masse monétaire

Si elle veut augmenter le niveau de la masse monétaire, elle peut baisser le niveau des taux directeurs. De ce fait, les banques commerciales peuvent emprunter de l'argent auprès de la banque centrale à moindre coût. Avec ses fonds supplémentaires, elles peuvent prêter davantage aux agents économiques. Les banques commerciales participent ainsi à la création monétaire.

- Réduction de la masse monétaire

Si la banque centrale veut réduire le niveau de la masse monétaire, elle peut augmenter ses taux directeurs. Le coût de l'emprunt est alors plus important pour les banques commerciales, les ménages et les entreprises. Le mécanisme de création monétaire est donc réduit. Il en va de même si la banque centrale augmente le niveau des réserves obligatoires.⁶⁰

B. Politique monétaire non conventionnelle

Une politique monétaire non conventionnelle est un ensemble de mesures prises par une banque centrale pour mettre fin à une situation économique exceptionnelle. Les mesures de cette politique sont censées être temporaire et ses outils peuvent servir dans deux cas :

⁵⁹ Site internet : <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/35-banque-centrale/977-politique-monetaire-restrictive> consulter le 30/04/2024

⁶⁰ Site internet : <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/35-banque-centrale/973-politique-monetaire-conventionnelle> consulter le 30/04/2024

Risque de déflation : l'exemple du Japon qui connaît une baisse des prix depuis plusieurs décennies est une situation à éviter pour les banques centrales. Il est en effet très difficile de sortir de la déflation.

Crise économique majeure : pour retrouver rapidement le chemin de la croissance après une crise économique majeure (crise des subprimes aux Etats Unis par exemple) ou en cas de récession prolongée (cas du Japon), les banques centrales sortent l'artillerie lourde (instruments inhabituelle) pour tenter de soutenir l'activité économique et créer de l'emploi.

Le principal instrument de la politique monétaire non conventionnelle d'une banque centrale c'est le programme d'achat d'actifs. Il est plus communément appelé assouplissement quantitatif. Mais cela peut également concerner des titres adossés à des créances douteuses dans le but d'assainir le bilan des banques commerciales pour qu'elle puisse accorder plus de prêts.⁶¹

2.3 Politique monétaire de la règle et politique monétaire discrétionnaire

A. Politique monétaire de règle

Une politique de règle est une politique qui consiste à se fixer un objectif de moyen à long terme (par exemple, une croissance de la masse monétaire de 5 %, tous les ans, pendant dix ans) et à s'y tenir. C'est une politique qui s'inscrit dans la durée et se fie à une règle précisée dès aujourd'hui.

La politique de règle consiste à décider du respect d'une règle d'intervention invariante et indépendante de la volonté du décideur politique. La réussite de cette technique suppose que la règle soit connue par les agents économiques. Ces derniers formulent leurs anticipations et choisissent leurs actions compte tenu de ladite règle⁶².

Les monétaristes sont des partisans des politiques de la règle : il suffit de fixer des règles du jeu et le reste est donné par surcroît. Les marchés vont s'ajuster, les individus vont interagir entre eux et l'équilibre sera réalisé⁶³.

⁶¹ Site internet : <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/35-banque-centrale/976-politique-monetaire-non-conventionnelle> consulter le 30/04/2024

⁶² Jean-Paul Pollin , « le débat règle contre discrétion (1) : la position du problème » , site internet : http://centreco.ac-orleans-tours.fr/php5/ecomonet/fiche_11.htm consulter le 30/04/2024

⁶³Article, Héli Miniaoui et Mounir Smida, juin 2008, « Crédibilité des autorités monétaires et transparence – Quelle complémentarité dans le cas de la Tunisie ? Une contribution au débat »

B. Politique monétaire discrétionnaire

La politique discrétionnaire, au contraire de la politique de règle, est une politique qui réagit au " coup par coup ". Cela ne signifie pas qu'elle n'a pas une stratégie de long terme, simplement c'est une politique active qui réagit sur l'équilibre en fonction des informations qui arrivent. C'est une politique qui se détermine à chaque période en fonction de ce que l'on pense de la conjoncture de l'économie, de son état à venir et de la façon dont les instruments sont susceptibles d'agir sur l'économie.

Après des années d'inflation élevée, le monde industrialisé et les pays en développement sont entrés au cours des années 90 dans une période de stabilité des prix. Les banques centrales ont contribué à cette tendance favorable en choisissant de plus en plus d'annoncer l'orientation à venir de variables nominales clés afin d'influer sur les anticipations inflationnistes. Ces objectifs intermédiaires annoncés aident à renforcer la crédibilité de la politique dans la mesure où la banque centrale est moins incitée à jouer sur l'arbitrage à court terme entre les variations de la production et l'inflation, qui peut avoir tendance à créer un biais inflationniste⁶⁴.

2.4 Ciblage monétaire, ciblage de l'inflation et ciblage du taux de change

A. Ciblage monétaire

Le ciblage de la quantité de monnaie utilise les agrégats monétaires comme un objectif intermédiaire pour atteindre l'objectif final de stabilité des prix. Il est adopté au milieu des années 1970 par la Suisse et l'Allemagne notamment, reconnus pour leur maîtrise de l'inflation et rapidement promus meilleurs élèves de l'école monétariste⁶⁵.

Cependant, dans la pratique, le ciblage de la quantité de monnaie diffère du cadre de référence de Milton Friedman selon lequel la masse monétaire doit croître à un taux constant pour ancrer durablement des anticipations de faible inflation. En effet, des études effectuées au milieu des années 1990, portant sur le comportement de la *Bundesbank* des vingt années, montrent qu'elles ne suivent pas un ciblage de la masse monétaire selon une règle stricte. D'autres indicateurs guident son action, comme la variation du PIB par rapport au PIB potentiel.

⁶⁴ Article, Enzo Croce et Mohsin S. Khan, Septembre 2000 « Régimes monétaires et ciblage de l'inflation ».

⁶⁵ Article, Thomas Brand, 2008/1 (n° 3), « Ciblage monétaire et ciblage d'inflation : Dans Regards croisés sur l'économie » p 231 à 232.

Les fondements monétaristes de cette politique reposent sur l'hypothèse d'un lien étroit entre la masse monétaire et l'inflation. Or, la libéralisation financière qui prend son essor à la même époque (années 1990) modifie considérablement la vitesse de circulation de la monnaie et rend l'objectif intermédiaire de croissance de la masse monétaire insuffisant pour assurer la stabilité des prix⁶⁶.

B. Ciblage d'inflation

Le ciblage de l'inflation est un cadre de politique monétaire qui contraint la banque centrale à assurer une faible inflation. Le processus commence normalement par la diffusion d'un communiqué conjoint de la banque centrale et du gouvernement (habituellement le ministère des finances) fixant un objectif explicite à atteindre sur une période donnée par exemple un taux annuel d'inflation de 2 % pendant les deux années à venir. Il incombe ensuite à la banque centrale, qui doit être libre de la manière dont elle règle ses instruments, d'atteindre l'objectif fixé et de publier régulièrement des informations sur ses stratégies et ses décisions. Ce devoir de transparence contribue à réduire l'incertitude sur les orientations futures de la politique monétaire tout en renforçant la crédibilité et la responsabilité de la banque centrale⁶⁷.

C. Ciblage de taux de change

La règle du taux de change limite considérablement la politique monétaire puisqu'elle n'intéresse que le taux de change et restreint la capacité de la banque centrale à réagir aux chocs endogènes ou exogènes. Par contre, dans les pays à taux de change flexible, les agrégats monétaires deviennent la cible intermédiaire de la politique monétaire. C'est ce que l'on entend par ciblage monétaire.

Suivant ce système, la banque centrale utilise ses instruments (par exemple les taux d'intérêt) pour réguler les agrégats monétaires, qui sont considérés comme les principaux déterminants de l'inflation à long terme. Ainsi, le contrôle des agrégats monétaires équivaldrait à stabiliser le taux d'inflation aux alentours de la valeur cible. Ainsi, évidence, la capacité des agrégats monétaires à faire office de cibles intermédiaires repose à la fois sur la stabilité de leur

⁶⁶ Article, Enzo Croce et Mohsin S. Khan, Septembre 2000, op cite, p 49.

⁶⁷ Article, Enzo Croce et Mohsin S. Khan, Septembre 2000, op cite p 49.

rapport empirique avec la variable objectif (le taux d'inflation) et sur leur rapport avec les instruments de la politique monétaire.⁶⁸

2.5 La règle de Taylor

La règle de Taylor est un dispositif d'encadrement des politiques monétaires présenté en 1993 par John Taylor, visant à déterminer le taux d'intérêt optimal de court terme en fonction des objectifs de croissance économique et d'inflation.

La règle de Taylor a pour objectif de définir une ligne de conduite pour les banques centrales en matière de politique monétaire. Elle est fondée sur le calcul d'un taux d'intérêt à court terme, compatible avec l'objectif de la stabilité des prix et avec l'évolution de l'écart de production ; le taux de Taylor ainsi calculé est comparé au taux d'intérêt à court terme observé pour juger la cohérence de la politique monétaire avec les objectifs affichés par les autorités monétaires.

La règle de Taylor s'inscrit dans l'option de recherche d'une règle « activiste », sa formulation qui relie le niveau du taux d'intérêt à très court terme, contrôlé par les autorités monétaires, à l'inflation et à l'écart de production est simple et attrayante, ce qui a contribué à son succès⁶⁹. Ainsi la règle de Taylor originelle peut être exprimée sous forme de l'équation suivante:

$$r = r^n + \pi + 0,5 \cdot \tilde{y} + 0,5 \cdot (\pi - \pi^*)$$

Avec :

- **r** : désigne le taux d'intérêt utilisé par les autorités monétaires pour la conduite de la politique monétaire ;
- **rⁿ** : le taux d'intérêt réel neutre⁷⁰;
- **π** : le taux d'inflation des quatre dernières trimestres;

⁶⁸ Enzo Croce et Mohsin S. Khan, Septembre 2000 « Régimes monétaires et ciblage de l'inflation », p 48 et 49.

⁶⁹ [Bulletin de la banque centrale de Luxembourg, 2003/2](#) analyse3 « La règle de Taylor - présentation et application pour la zone euro et pour le Luxembourg ». Consulter le 08/04/2024

⁷⁰ La définition du taux de l'intérêt-dit aussi taux réel taux normal ou taux d'équilibre- es délicate. Selon Wicksell, ce taux est relatif à l'utilisation du capital réel dans la production, en précisant par ailleurs que le capital à retenir est le dernier capital investi. T.Laubach et J.C.Williams (2001) définissent le taux d'intérêt neutre comme étant le taux d'intérêt réel à court terme compatible avec la convergence de l'écart de production vers son niveau potentiel, c'est-à-dire vers le niveau de production avec la stabilité des prix

- π^* : le taux d'inflation ciblé ;
- \tilde{y} : l'écart entre le PIB effectif réel et le PIB potentiel ;

Le coefficient « 0,5 » : est établi plus ou moins arbitrairement en fonction de l'importance de la lutte contre l'inflation, ou inversement du soutien de la croissance.

3- La politique monétaire dans les courants de la pensée économique

Trois grandes analyses économiques offrent trois politiques différentes : la théorie quantitative de la monnaie, la théorie keynésienne et les monétarismes.

3.1 La théorie quantitative de la monnaie

Celle-ci est d'abord apparue au XVI^e siècle lorsque l'afflux des métaux précieux d'Amérique latine provoque en Europe de très fortes augmentations des prix. La hausse des prix fut alors expliquée par l'augmentation du stock de monnaie en circulation.

Il appartient à l'économiste Irving Fisher (1911) d'avoir formulé cette idée, au début du XX^e siècle, avec l'équation : $M \cdot V = P \cdot Y$ et à A. Marshal, la conception de stabilité par rapport au revenu qui a été formalisée par l'école de Cambridge (Marshall) et qui repose sur l'équation des encaisses : $M^d = K \cdot P \cdot Y$

$$\text{On a } M \cdot V = P \cdot Y$$

$$M = 1/V \cdot P \cdot Y = K \cdot P \cdot Y \text{ avec } K = 1/V$$

$$M = K \cdot P \cdot Y \text{ à l'équilibre } M = M^d = K \cdot P \cdot Y$$

Avec

- **M** : La masse monétaire en circulation ;
- **V** : La vitesse de circulation de la monnaie ;
- **P** : Le niveau général des prix ;
- **Y** : Le revenu ;
- **M^d** : demande de monnaie ;
- **K** : Paramètre de comportement qui exprime la part de **Y** conservée sous forme de monnaie.

Selon la théorie quantitative de la monnaie, lorsque le revenu et la vitesse de circulation de la monnaie ne se modifient pas, une variation de la quantité de monnaie entraîne une variation des prix.

En conséquence, la quantité de monnaie doit s'adapter aux échanges de biens dans une économie afin d'éviter l'inflation.

La masse monétaire ne doit donc pas augmenter plus vite que l'activité économique (taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par exemple).

Lorsque la masse monétaire en circulation influence le revenu, donc la politique monétaire est efficace. S'il n'y a pas de relation entre M et Y , la politique monétaire est par contre inefficace. Donc la politique monétaire se limite à créer de l'inflation.

3.2 Keynes et la politique monétaire

Keynes conteste d'abord les hypothèses de la théorie quantitative en remarquant qu'une augmentation de la masse monétaire ne conduit pas nécessairement à la hausse des prix. Si les capacités de production ne sont pas toutes employées, c'est à dire si les machines peuvent produire rapidement davantage de biens sans augmentation excessive des coûts, ou bien si les entreprises disposent de stocks importants, un accroissement de la quantité de monnaie permet immédiatement des achats supplémentaires puisque les entreprises arrivent à satisfaire cette nouvelle demande. Ainsi, dans certaines circonstances, l'augmentation de la masse monétaire induit un accroissement de l'activité économique et non une hausse des prix. Une politique monétaire active, destinée à lutter contre le chômage, est donc possible⁷¹. Pour Keynes, une politique monétaire agit cependant différemment car elle provoque plutôt une variation des taux d'intérêt. Ainsi, une augmentation de l'offre de monnaie sur le marché monétaire, qui conduit la banque centrale à acheter des titres fournis par les banques contre de la monnaie nouvelle (création monétaire), entraîne une baisse des taux d'intérêt ; celle-ci à son tour favorise les entreprises puisque le coût des emprunts destinés à financer les investissements diminue. À l'inverse, une politique monétaire destinée à ralentir l'activité économique passe par une diminution de l'offre de monnaie (vente de titres) et une hausse des taux.

⁷¹ Mémoire de master en science économique, de Bouamara Fahima et Mohammedi Sakina, 2014 « Etude de l'évolution de la politique monétaire Dans ses objectifs intermédiaires et son efficacité », Université Abderrahmane Mira-Bejaia, page 5, 6.

Pour les keynésiens la politique monétaire est inefficace pour deux raisons : la trappe à liquidité : qui survient à la baisse du taux d'intérêt au-dessous d'un certain niveau et qui empêche toute action positive sur l'investissement.

Les prévisions des entrepreneurs concernant le rendement futur de l'investissement sont beaucoup plus importantes en raison de la faiblesse de l'élasticité de l'investissement par rapport au taux d'intérêt. La politique monétaire n'a donc guère d'impact sur l'inflation.

3. 3 Le monétarisme

Dans l'analyse monétariste, Milton Friedman, reprend la théorie quantitative de la monnaie puisqu'elle considère que l'inflation est partout et toujours un phénomène monétaire. Critiquant les interventions de l'État en matière monétaire, les monétaristes proposent d'adopter des normes d'augmentation annuelle de la masse monétaire afin que celle-ci ne progresse pas plus rapidement que le taux de croissance de l'économie. L'idée centrale des thèses monétaristes est que la politique monétaire n'a, à long terme, aucun effet réel sur l'activité économique. Elle ne peut influencer, avec l'inflation, que les grandeurs nominales de l'économie⁷².

A la différence des autres théories, celle de M.FRIEDMAN s'articule autour de la notion du revenu permanent en stipulant que « les agents économiques ajustent leurs encaisses non à leur revenu actuel (revenu courant) mais à leur revenu permanent en agissant sur leur niveau de consommation »⁷³.

Sans se limiter à la présentation de la demande de monnaie, les monétaristes s'intéressent également à sa neutralité. Certains d'entre eux considèrent que la monnaie est active à court terme mais neutre à long terme, d'autres en revanche la considèrent comme étant neutre aussi bien à court terme qu'à long terme.

Par contre, à long terme, les salariés découvrent l'inflation, ce qui les incite à manifester des revendications qui se traduisent par une augmentation des salaires. Cela engendre une augmentation des coûts de production et donc une baisse des investissements. Cette baisse entraîne à son tour une augmentation du chômage. La monnaie est neutre à long terme parce

⁷²Mémoire de master en science économique, Bouamara Fahima et Mohammedi Sakina, 2014, op cite, p 5.

⁷³ Mémoire de master en science économique, Bouamara Fahima et Mohammedi Sakina, 2014, op cite, p 6

que l'effet stimulant des prix sur la production est annulé par l'augmentation des coûts de production.⁷⁴

Conclusion

L'activité bancaire implique de recueillir des fonds auprès du public et de fournir des prêts aux clients. Ces individus ont la possibilité de profiter de diverses formes de prêt. Le banquier est exposé à des risques lorsqu'il accorde un crédit. Afin de faire face à ces risques, il fait appel aux garanties, qui sont perçues comme des moyens de secours qu'il se donne en cas de difficultés, dans l'espoir de ne jamais avoir à les utiliser. Pour répondre à ses besoins, en particulier ceux de l'investissement, l'entreprise fait appel à la banque qui la finance grâce à un crédit d'investissement de différentes formes en fonction de la date d'échéance prévue.

Cette dynamique de prêt et de financement s'inscrit dans le cadre plus large de la politique monétaire, qui vise à réguler les taux d'intérêt et la masse monétaire pour atteindre des objectifs macroéconomiques. En conclusion de ce chapitre, la politique monétaire quel que soit son type, classique, keynésienne ou monétariste doit cibler deux objectifs : celui d'un niveau de taux d'intérêt efficace, qui encourage à la fois l'épargne et l'offre de crédit, comme le suggèrent les keynésiens, et celui d'un accroissement de la masse monétaire qui limite l'inflation et encourage la croissance, comme la suggèrent les monétaristes. Le choix porté sur une politique déterministe des taux d'intérêts suppose, par conséquent, une tendance qui tire beaucoup plus sur l'encadrement de crédit, étant donné que ces taux ne constituent pas un élément d'allocation efficient des ressources.

Dans le cas contraire, la détermination par les marchés des taux d'intérêt (c'est-à-dire constituant un objectif qu'un instrument), la tendance vers l'encadrement du crédit n'a pas alors sa raison d'être, puisque c'est le marché qui opère l'efficience de l'allocation des ressources. Mais, la conduite d'une politique monétaire, la plus saine et la plus efficace qui soit, qui parvient à la réalisation de certaines de ces objectifs n'est pas toujours synonyme d'un nouvel élan d'investissement.

⁷⁴ Mémoire de master en science économique, Bouamara Fahima et Mohammedi Sakina, 2014, op cite p 7.

CHAPITRE 02 : REGARD SUR L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Introduction de chapitre

Le système bancaire et financier d'un pays fait référence à un ensemble d'institutions, de marchés et d'instruments financiers qui facilitent la réalisation de diverses opérations financières, comme les crédits, les placements. Le secteur bancaire est un domaine d'emploi qui permet à de nombreux jeunes d'accéder au marché du travail chaque année. Il s'agit également d'un domaine axé sur les avancées technologiques. Devant la concurrence, il est essentiel que celui-ci se démontre dynamique, compétitif et novateur. L'industrie bancaire joue un rôle essentiel dans la croissance.

Ce chapitre, consacré à l'état des lieux de l'économie algérienne, sera divisé en deux sections : la première section sera consacrée aux différentes variables économiques et dans la deuxième section, nous présenterons un rappel historique du système bancaire algérien.

Section 01 : Aperçus es variables économiques en Algérie

Dans cette première section de la deuxième partie, nous parlerons sur les différentes variables économiques.

1. Le PIB

Tableau n°01 : Croissance de PIB en Algérie 2010-2023 (%)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PIB	3,6	2,9	3,4	2,8	3,8	3,7	3,2	1,3	1,2	1	-5,1	3,4	3,2	4,2

Source : Banque d'Algérie

De 2010 à 2023, la croissance du PIB en Algérie a varié, avec des périodes de croissance modérée, des périodes de croissance plus soutenue, ainsi qu'une année de contraction économique en 2020.

La croissance économique a été relativement solide durant les années 2010, 2014 et 2023, avec des taux de croissance de 3,6 %, 3,8 % et 4,2 % respectivement.

Par contre, les années 2017, 2018 et 2019 ont connu des taux de croissance assez faibles, avec respectivement 1,3 %, 1,2 % et 1 %.

L'année 2020 a été caractérisée par une forte diminution du PIB, avec une diminution de 5,1 %. Cette contraction peut être attribuée à différents éléments, notamment la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur l'économie mondiale.

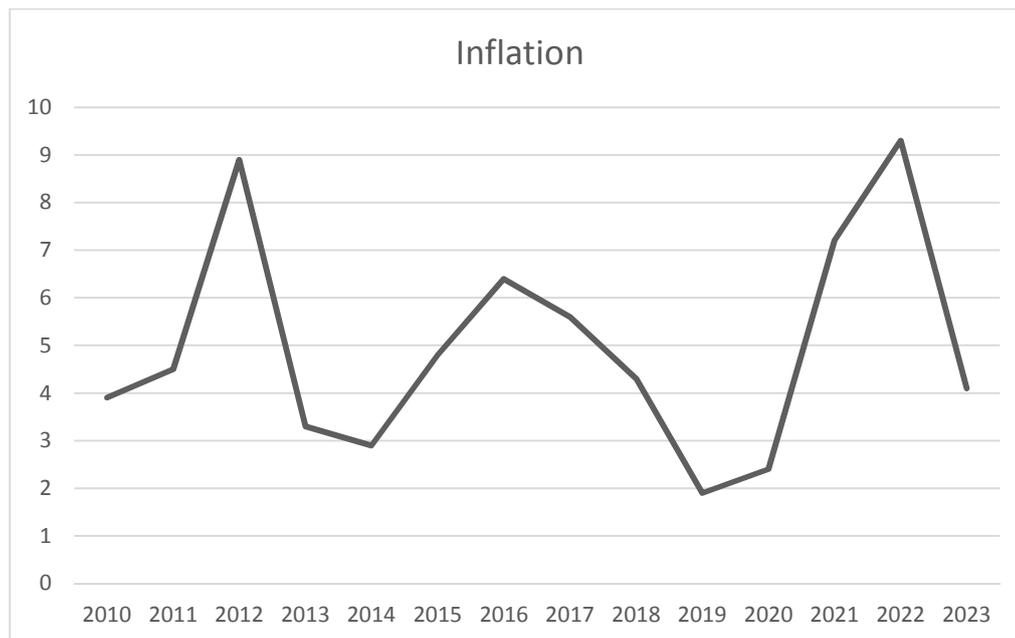
La croissance économique reprend en 2021 avec un taux de 3,4 %, puis continue en 2022 et 2023 avec des taux de 3,2 % et 3,2 % respectivement. Il est possible que cette reprise après la pandémie soit due aux mesures de relance économique mises en place par le gouvernement.

En bref, la croissance économique en Algérie entre 2010 et 2023 a connu des variations significatives. De 2010 à 2014. L'économie a bénéficié de prix élevés des hydrocarbures, favorisant une croissance solide. Cependant, la baisse des prix du pétrole à partir de 2014 a entraîné une période de croissance modérée, mettant en évidence la dépendance du pays aux recettes pétrolières.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a provoqué une contraction économique notable en raison de la réduction de la demande mondiale de pétrole et des mesures de confinement. Le PIB a diminué de manière significative cette année-là.

2. Inflation

Graphe N° 01 : L'inflation en Algérie en (%)



Source : Banque d'Algérie

Le taux d'inflation en Algérie a fluctué au cours de la période examinée, passant par des hauts et des bas.

On remarque particulièrement les années 2012, 2016, 2021 et 2022 comme étant des années où l'inflation a été relativement élevée, dépassant les 6%.

En revanche, les années 2010, 2013, 2014, 2019 et 2020 ont enregistré des taux d'inflation plus modérés, généralement inférieurs à 4%.

L'année 2012 se démarque avec un taux d'inflation élevé de 8,9 %, ce qui peut indiquer des pressions inflationnistes importantes cette année-là.

Les années 2021 et 2022 ont vu une augmentation notable de l'inflation par rapport aux années précédentes, atteignant respectivement 7,2 % et 9,3%.

En 2023, on observe une légère baisse de l'inflation à 4,1%, ce qui peut indiquer une certaine stabilisation des prix après les pics observés les années précédentes.

En résumé, le taux d'inflation en Algérie a été sujet à des variations au cours de la période de 2010 à 2023, avec des années de forte inflation et d'autres caractérisées par une inflation plus modérée.

3. Taux de change

Tableau n°02 : Taux de change dollar/ dinar n Algérie 2010-2023 (%)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de change	74,4	72,8	77,5	79,4	80,6	100,5	109,5	111	116,6	119,4	126,8	135,1	142	135,8

Source : Banque d'Algérie

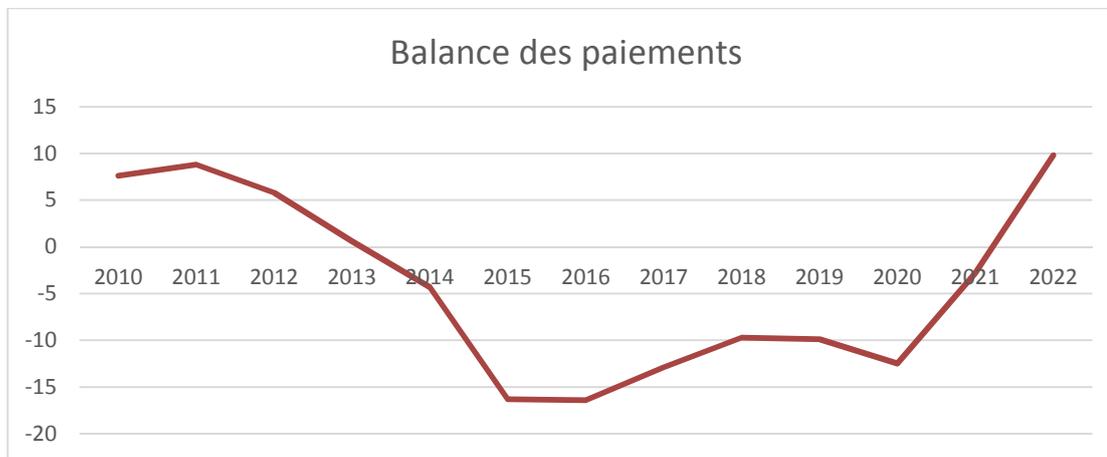
Le tableau présente l'évolution du taux de change du dollar américain vis-à-vis du dinar algérien sur la période de 2010 à 2023. On observe une tendance générale à la baisse de la valeur du dinar face au dollar, marquée par une dépréciation cumulée de près de 83% entre 2010 et 2023.

Malgré cette tendance baissière, le taux de change a connu des fluctuations importantes au cours de la période, reflétant l'impact d'événements ponctuels et de facteurs saisonniers. On remarque notamment une dépréciation notable en 2015 et 2016, suivie d'une relative stabilisation jusqu'en 2020. La dépréciation s'est ensuite accélérée en 2021 et 2022, avant de se stabiliser légèrement en 2023.

En conclusion, le taux de change dollar/dinar en Algérie a connu une évolution volatile sur la période 2010-2023, marquée par une tendance générale à la baisse mais rythmée par des fluctuations importantes. Cette évolution s'explique par une combinaison de facteurs économiques, monétaires et géopolitiques complexes. La diversification de l'économie algérienne et la réduction de sa dépendance aux hydrocarbures restent des éléments clés pour assurer une plus grande stabilité du dinar sur le long terme.

3. Balance des paiements

Graphe N° 02 : Le Solde de la balance des paiements en Algérie



Source : Banque d'Algérie

Au cours de la période étudiée, la balance des paiements en Algérie a connu des variations, avec des moments de hausse et de baisse.

Entre 2010 et 2013, la balance des paiements est en excédent, avec des pourcentages positifs allant jusqu'à 8,8 % en 2011. Néanmoins, à partir de 2014, année de la baisse des prix du pétrole, la tendance s'inverse et l'Algérie entre dans une période de déficit bancaire. À partir de 2014, le déficit de la balance des paiements est devenu plus important, atteignant des niveaux inquiétants en 2015 et 2016, avec respectivement -16,3 % et -16,4 %.

À la suite de ces années de déficit important, une légère amélioration a été observée en 2017 et 2018, même si le pays continue de présenter un déficit dans sa balance des paiements.

En 2022, la balance des paiements a affiché un rebond remarquable avec un pourcentage positif de 9,76%, indiquant un retour à l'excédent après plusieurs années de déficit.

En résumé, la balance des paiements en Algérie a été sujette à des fluctuations au cours de la période de 2010 à 2022, passant d'une situation d'excédent à des années de déficit avant de rebondir en 2022 avec un retour à l'excédent.

5. Réserve de change

Tableau n° 03 : Réserves de change en Algérie 2010-2022 (en milliards USD)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réserves brutes (or non compris)	162,2	182,2	190,7	194	178,9	144,2	144,1	97,3	79,9	62,7	48,2	45,3	61

Source : la Banque d'Algérie

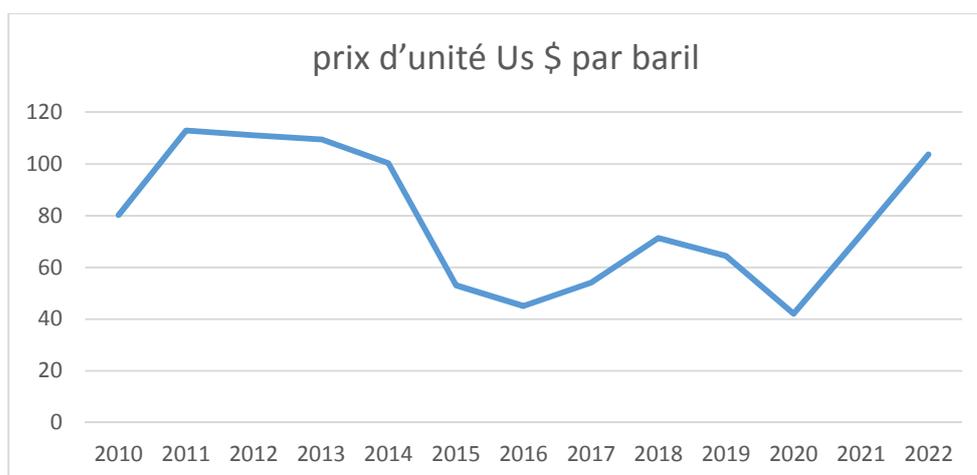
Le tableau montre une tendance baissière des réserves de change en Algérie (hors or) sur la période 2010-2022, passant de 162,2 milliards USD en 2010 à 61 milliards USD en 2022. Cette baisse s'explique principalement par deux facteurs :

- **Baisse des prix du pétrole** : la principale source d'exportation de l'Algérie étant les hydrocarbures, la chute des prix du pétrole à partir de 2014 a eu un impact direct sur les recettes d'exportation et donc sur les réserves de change.
- **Importations croissantes** : la demande croissante pour les importations, notamment de biens alimentaires et d'équipements, a également contribué à la diminution des réserves de change.

Cependant, on observe une stabilisation des réserves de change depuis 2021, autour de 60 milliards USD.

6. Le prix de pétrole

Graphique N° 03 : Evolution des prix de pétrole (en dollars)



Source : Banque d'Algérie

Le tableau montre une tendance haussière des prix du pétrole sur la période 2010-2022, avec un pic en 2011 (112,9 USD/baril) et un creux en 2020 (42,1 USD/baril) lié à la pandémie de COVID-19

Le pétrole étant la principale source d'exportation de l'Algérie, son prix a un impact majeur sur le PIB du pays. Une hausse des prix entraîne généralement une augmentation des recettes fiscales et des revenus d'exportation, stimulant la croissance économique. A l'inverse, une baisse des prix peut avoir des effets négatifs sur le PIB, fragilisant la balance commerciale et budgétaire.

On remarque que l'année 2015 est une année de rupture avec une baisse des prix du baril de 100,2 dollars à 53,1 dollars. Cela explique beaucoup de faits économiques de l'Algérie, relatif à l'évolution de réserves de change, le taux de change et même le crédit à l'Etat et crédit à l'économie.

Section 02 : Le Système bancaire algérien

Le système bancaire algérien est un système en développement qui a connu d'importantes transformations ces dernières années. Il est confronté à un certain nombre de défis, mais les perspectives d'avenir sont prometteuses.

1. Généralités sur le système bancaire

Le Système bancaire est défini comme étant : « l'ensemble des banques d'une même zone monétaire, qui forme un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire ». ⁷⁵

Ainsi, le système bancaire est un instrument primordial par lequel les décideurs de la politique économique peuvent évaluer la santé des entreprises, le marché monétaire, le commerce extérieur, la dette publique et privée et l'investissement, en général. ⁷⁶

A) La banque centrale

⁷⁵ Mémoire online, économie finance, Guy CAUDAMIN et JM Louis HAHIRWABASENGA, 2009, « Impact du système bancaire sur la croissance économique d'un pays (cas du Rwanda) », p 123.

⁷⁶ Mémoire de master en financières et comptabilité, de SCHIFF NABILA et AKOUCHE LYDIA, 2018- 2019, « la contribution des banque et l'État au financement des entreprise : cas de la wilaya de tizi Ouzou », université de mouloud Mammeri de tizi Ouzou , p 06.

La banque centrale d'un pays est une institution chargée par l'Etat de décider d'appliquer la politique monétaire. Elle joue tout ou une partie des trois rôles suivants :

- Assurer l'émission de la monnaie fiduciaire et contribuer ainsi à fixer les taux d'intérêt.
- Superviser le fonctionnement des marchés financiers, assurer le respect des réglementations du risque (ratio de solvabilité) des institutions financières (en particulier les banques de dépôt) ;
- Jouer le rôle de prêteur en dernier ressort en cas de crises systémiques.

Les banques centrales n'ont pas de rôle strictement identique ou la même organisation dans tous les pays ; elles peuvent notamment partager leurs pouvoirs avec d'autres institutions. Exemple : La banque centrale d'Algérie.⁷⁷

➤ Les opérations de la banque centrale

La banque centrale a pour mission de remplir les fonctions suivantes⁷⁸ :

- Émettre de la monnaie et intervenir sur le marché monétaire ;
- Effectuer les opérations sur or et devises ;
- Réaliser les opérations d'escomptes de gage et de pension ;
- Établir les ratios et les risques applicables aux banques et aux institutions financières ;
- Accorder des avances à l'Etat, « limitées à 10% des recettes budgétaires et remboursables dans 240 jours » et avances sur titres.

B) Le secteur bancaire algérien

Le secteur bancaire algérien joue un rôle de plus en plus important dans la croissance économique. Dans ce sens, la réforme du secteur financier en Algérie est la " clé " pour

⁷⁷ Mémoire de master en science de gestion, de Melle. AGHARMIOU LIZA, 2020-2021, Système bancaire algérien.

⁷⁸ Livre II, titre III, chapitre 2 de la loi relative à la monnaie et au crédit 90-10

l'augmentation de la productivité, le développement économique et une croissance durable qui ne soit pas tributaire des hydrocarbures. Ces réformes ont permis de renforcer la stabilité et la rentabilité du secteur financier et bancaire, et du marché du crédit, avec la modernisation des systèmes d'information et de paiement pour améliorer la qualité des services bancaires.

Aujourd'hui, le secteur bancaire algérien est composé de la Banque d'Algérie, 20 banques commerciales et 09 établissements financiers, 05 bureaux de représentation de grandes banques internationales, une bourse des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, une société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (SATIM), une association des banques et des établissements financiers (ABEF) avec environ 1200 agences bancaires réparties sur le territoire national, concentrées autonome au niveau du nord du pays et une domination estimée à 99% par les agences bancaires publiques.⁷⁹

7. Historique et évolution du système bancaire algérien

Il nous paraît importante de rappeler l'historique du système bancaire algérien, permettant ainsi de mieux comprendre le contexte dans lequel la banque algérienne exerce ses fonctions, en expliquant l'apport de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit, qui a marqué l'évolution de ce système et a manqué le passage d'une économie planifiée à une économie de marché.

A) Historique du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, suivant deux systèmes de gestion différents.

i. Le système bancaire algérien durant la période de gestion administrative de l'économie

La politique financière d'un pays est une partie intégrante de sa politique économique. Ayant choisi un système d'économie à gestion administrative, l'Algérie a mis en place depuis l'indépendance jusqu'en 1988, diverses réglementations en matière bancaire, permettant ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés.⁸⁰

⁷⁹ Site internet : <https://aapi.dz/systeme-financier-et-bancaire/> consulter le 25/04/2024

⁸⁰ AMMOUR.B, 1996, « le système bancaire algérien : textes et réalité », éditions Dahlab, Alger, p9-24.

a. De l'indépendance à 1966⁸¹

L'Algérie a mis en place dès le 29 août 1962, un Trésor public qui prend en charge les activités traditionnelles de la fonction du Trésor, ainsi qu'une fonction exceptionnelle du « crédit à l'économie ».

La Banque d'Algérie ayant été instituée le 12 décembre 1962, fut dotée de tous les statuts d'un Institut d'émission, afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale. La Banque Centrale exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire, de direction et de surveillance du crédit, ainsi que la gestion des réserves de change.

Le 07 mai 1963, la Caisse Algérienne de Développement est créée, ce qui la positionne comme une direction du plan grâce à son rôle dans la mise en place de programmes d'investissement publics ou d'importation, à la direction du Trésor grâce à sa responsabilité de gérer le budget et de contre-valeur les aides étrangères, à une banque d'affaires grâce à sa participation ; à un établissement de crédit à court, moyen et long terme ; à une banque de commerce extérieur et à une caisse des marchés de l'État. Créée le 10 août 1964, la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (C.N.E.P) avait pour mission de recueillir l'épargne pour la construction du logement.

b. Période allant de 1966 à 1970

En raison du peu d'empressement des banques étrangères à s'impliquer dans le financement du développement, préférant les opérations de commerce extérieur qui procurent une rentabilité immédiate, la Banque Centrale d'Algérie a été contrainte d'agir directement sur le financement de l'économie, en attendant la nationalisation de ces banques, ce qui a donné naissance à trois banques commerciales dénommées primaires.

En 1966⁸² c'est la création de la Banque Nationale d'Algérie (B.N.A) qui dispose d'un monopole légal en matière de traitement des opérations bancaires du secteur public, agricole, industriel et commercial. Le 29 décembre de la même année, fut créé le Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A), pour le financement de l'artisanat, de l'hôtellerie, les professions libérales

⁸¹ EL-HASSAR.C, 06-2000, n° 48, « réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire algérien », Media Bank, Banque d'Algérie, p 4 -8.

⁸² Ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.

ainsi que les PME. Le 01 Octobre 1967, l'Algérie venait de parachever le système bancaire algérien, en créant la Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A) qui allait avoir pour but, le développement des relations bancaires et financières avec le reste du monde. Comme le souligne. P. Pascallon⁸³ « l'algérianisation des structures financières peut être considérée comme terminée ».

c. Période allant de 1970 à 1978

Suite à la phase d'investissement intense du premier plan quadriennal, les autorités politiques algériennes ont rencontré des contraintes qui les ont poussés à confier à partir de 1970, aux banques primaires, la gestion et le contrôle des opérations financières des 16 entreprises publiques.

Cette nouvelle vocation attribuée au système bancaire algérien impliquait nécessairement, la réorganisation de toutes les structures financières du pays (la réforme de 1970).

⁸³ PASCALLON.P, octobre 1970, n°289, « le système monétaire et bancaire algérien », revue banque.

d. Période allant de 1978 à 1982

En 1978, le système bancaire algérien affecte le financement des investissements dits « stratégiques » au Trésor public, sous forme de concours remboursables à long terme. Le crédit bancaire à moyen terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés, à l'exception de certaines activités (transport et services). La loi de finance de 1982 fait introduire une nouvelle doctrine. L'intervention des banques primaires dans le financement des investissements publics devrait obéir aux critères de rentabilité financière. En ce qui concerne le secteur privé, le secteur bancaire intervient rarement comme pourvoyeur de crédits d'investissement. Ce secteur a tendance à s'autofinancer.⁸⁴

e. Période allant de 1982 à 1986

Cette période s'est caractérisée par la création de deux banques primaires : la première, étant la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R). Elle fut créée en 1982⁸⁵. La seconde banque créée en 1985⁸⁶ est issue du Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A), il s'agit de la Banque de Développement Local (B.D.L). Elle a pour rôle le financement des unités économiques locales.

f. Période allant de 1986 à 1990

La loi bancaire de 1986 relative au régime des banques et du crédit⁸⁷ n'a pas été mise en œuvre et ce, à cause de l'accélération du processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financière, car : « le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voire l'inexistence de marchés monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit ».⁸⁸

⁸⁴ Mémoire de master en science administratives, économie, commerce et gestion de Melle G. Tinhinane, Melle T. Nassima, 2015, « Développement de la banque et bancarisation En Algérie », université de mouloud Mammeri, p 24.

⁸⁵ Décret n° 82-106 du 13 mars 1982 portant création de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
Et fixant ses statuts.

⁸⁶ Décret n°85-85 du 30 avril 1985 portant création de la Banque de Développement Local et fixant ses statuts.

⁸⁷ Loi 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit

⁸⁸ HADJ-NACER.A. R, 1990« les cahiers de la réforme », Vol. N° 4, éditions ENAG, p 13

g. Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993)

En plus de la réforme du secteur public donnant lieu à l'autonomie de l'entreprise publique et à la promulgation de la loi relative à la monnaie et le crédit, les années 1990 ont été marquées par la réforme du système bancaire et la préparation de sa transition vers l'économie de marché. Les années 1990-1993 marquèrent la veille du rééchelonnement de la dette extérieure et la mise en œuvre des programmes à moyen terme menés avec le Fond Monétaire International « FMI ». Durant cette période, l'évolution du système bancaire national, et en général, celle de l'économie dans son ensemble, va être hypothéquée par les contraintes extérieures. Ce nouveau dispositif concerne les domaines de la politique monétaire et du taux de change et aussi le domaine de financement bancaire de l'économie.⁸⁹

h- La loi 90-10 du 14 avril relative à la monnaie et au crédit

La réforme de 1990 s'inscrit dans la perspective d'une économie de marché car elle est la réforme moderne et centrale du système bancaire algérien. Ainsi, cette loi s'intègre dans le dispositif législatif d'application du système monétaire et financier. Autrement dit, cette loi institue une autorité de régulation autonome chargée de la réalisation de ses objectifs, et la conduite du programme de rupture, de réhabilitation et de rénovation des structures.

Selon B. AMMOUR, cette loi promulguée en 1990, avait pour objectifs de :

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier et bancaire ;
- Réhabiliter le rôle de la banque centrale dans la gestion de la monnaie et du crédit ;
- Rétablir la valeur du dinar algérien, en mettant fin aux divers statuts conférés à la monnaie dans les différentes sphères des transactions ;
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie ;
- Encourager les investissements extérieurs ;
- Assainir la situation financière du secteur public ;
- Déspecialiser des banques et clarification des missions dévolues aux banques et aux établissements financiers ;

⁸⁹Mémoire de master en science de gestion, de A. Liza, 2020-2021, op cite, p20.

- Diversifier les sources de financement des agents économiques notamment les entreprises, par la création d'un marché financier.

i- Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998)

Après la crise économique de 1993, l'Algérie ne pouvait pas rembourser sa dette extérieure et le service de cette dernière accapare l'essentiel du produit des exportations.

Les recettes pétrolières diminuent à cause de la dégradation des cours de pétrole. De plus, après l'arrêt du processus mis en œuvre avec le FMI en 1991, l'Algérie n'était pas soutenue par les organismes monétaires et financiers internationaux et de ses principaux pays créanciers. Cette situation financière a conduit l'Algérie à demander de l'aide à la Banque Mondiale et au FMI avec qui elle va passer les accords suivants :

- L'accord de confirmation, d'une durée de 12 mois, qui a été conclu en avril 1994. Cet accord a été accompagné d'un accord de rééchelonnement ;
- L'accord appuyé par un mécanisme élargi de crédit et a été passé en mai 1995. Il est d'une durée de trois ans. Il a également été accompagné d'un accord de rééchelonnement avec les payes créancières, membre des clubs de Paris et de Londres.

Avec ces deux accords, l'Algérie va opter pour une nouvelle économie qui est « l'économie de marché » laissant ainsi le gradualisme des réformes et l'aménagement d'une transition maîtrisée, comme prévu par le programme triennal élaboré en 1992. Durant toute cette période 1994-1998, l'Algérie va procéder à différents changements concernant entre autres la politique budgétaire et celle du taux de change.⁹⁰

L'ajustement structurel avait pour but la réalisation des objectifs suivants :

- Réduire le fardeau du service de la dette extérieure et la ramener à un niveau soutenable;
- La réforme du secteur financier vise à rehausser la performance de l'intermédiation bancaire, une démarche vers l'ouverture ou la gestion privée d'une des banques publiques est prévue ;
- Réduire sensiblement le déficit du Trésor ;
- Le rééchelonnement de la dette extérieure à moyen et long terme ;
- Ajuster le taux de change du dinar ;

⁹⁰ Mémoire de master en science de gestion, de A. Liza, 2020-2021, op cite, p21.

- Poursuivre les réformes structurelles du secteur bancaire ;
- Le plafonnement de la croissance des avoirs intérieurs de la Banque Centrale et ceux des banques ;
- L'approfondissement du processus de transition vers l'économie du marché ;

j- Le système bancaire à partir de 1998

Après l'ajustement structurel, l'économie algérienne a connu une véritable dégradation qui ne favorise pas le passage à l'économie de marché.

À partir de 1998, l'Algérie se retrouvait dans l'obligation de relever des défis pour améliorer la vie économique et sociale du pays. Pour ce faire, l'Algérie procède aux réformes suivantes :

- La transformation et l'adaptation du rôle de l'Etat pour qu'il assume ses missions régaliennes et son rôle de régulateur dans une économie de marché ;
- La mise en place des conditions nécessaires pour soulager l'entreprise algérienne des chocs extérieurs et préparer son intégration dans la mondialisation ;
- Le déblocage du système bancaire, qui demeure au centre de la réforme économique et sa transformation pour en faire un outil au service du développement ;
- Le développement du marché des capitaux pour en faire un puissant levier dans le financement de l'économie et dans la transition d'une économie d'endettement en une économie de marché.⁹¹

8. Les fonctions du système bancaire algérien

A) Ordonnance du 27 février 2001

L'ordonnance 01-01 du 27 février 2001 est venue modifier et combler les insuffisances et lacunes de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Cette ordonnance s'est consacrée à la réorganisation interne et le fonctionnement de la Banque d'Algérie, notamment la surveillance et l'administration de la Banque d'Algérie. L'article 2 de cette ordonnance modifie l'article 19 de la LMC qui stipule que la direction, l'administration et la surveillance de la Banque d'Algérie seront désormais assurées par un gouverneur assisté de trois vices gouverneurs, le Conseil d'administration et de deux censeurs.

⁹¹ Mémoire de master en science de gestion, de A. Liza, 2020-2021, op cite, p22.

B) La nouvelle ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 Août 2003

Afin de remédier aux lacunes de régulation du secteur bancaire, une nouvelle ordonnance concernant la monnaie et le crédit a été adoptée en août 2003.

L'ordonnance qui modifie la loi 1990 vise à renforcer les critères d'agrément des banques et à renforcer les règles prudentielles qui régissent le marché du crédit.

i. Les points saillants de cette nouvelle ordonnance concernent notamment :

L'exercice de l'activité bancaire : Seules les banques sont habilitées à effectuer à titre de profession habituelle toutes les opérations de banques telles que la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

Conditions de création des banques : Les banques et les établissements financiers doivent, selon la nouvelle loi, disposer d'un capital libéré entièrement et en espèces au moins égal au montant fixé par un règlement pris par le Conseil.

Centrale de risque : La banque d'Algérie organise et gère un service de centralisation des risques, dénommé « centrale des risques », chargé de recueillir auprès de chaque banque et chaque établissement financier le nom des bénéficiaires des crédits, la nature et le plafond de crédits accordés, le montant des utilisations ainsi que les garanties prises pour chaque crédit.

Les privilèges accordés aux banques et établissements financiers : L'ordonnance sur la monnaie et le crédit a accordé aux banques et établissements financiers des privilèges en matière de garantie et de recouvrement des créances qui bénéficient d'un régime dérogatoire de droit commun. « Tout le monde sait que les banques travaillent avec beaucoup d'emprunts et peu de fonds propres ».

Respect des normes de gestion : De la même manière que l'ancienne loi, l'ordonnance sur la monnaie et le crédit accorde aux banques et aux établissements financiers le statut d'entreprise, avec toutes les répercussions que cela entraîne sur la rentabilité et la performance. De nos jours, les banques sont contraintes par les normes prudentielles de mesurer les risques qu'elles

prennent dans le cadre de leur activité, tant sur le plan quantitatif (ratios) que qualitatif (contrôle interne).⁹²

ii. Ordonnance bancaire N° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

Cette ordonnance a ajouté de nouvelles restrictions à la législation qui régle l'activité des banques étrangères, car elle affirme que « l'État possède une part spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés, en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organismes sociaux ». De cette manière, les banques et institutions financières à capital privé, qu'elles soient nationales ou étrangères, doivent obtenir l'approbation de l'État avant de pouvoir céder des actions à des tiers. Il est également noté que les transactions de cession d'actions doivent être effectuées sur le territoire national et que l'État a le droit de préemption sur ces actions.

iii. Le système bancaire dans la période actuelle

Dans le contexte des réformes mises en place depuis 1990, les autorités algériennes ont réorganisé la politique de crédits en supprimant le système de régulation administrative du crédit, en fixant centralement les taux d'intérêt et en assouplissant progressivement les emplois obligatoires. Ainsi, les instruments directs de la politique monétaire ont été utilisés. L'octroi de crédit prend une nouvelle forme et devient plus traditionnelle. Les crédits ne sont plus distribués vers les activités considérées comme prioritaires, mais selon des critères précis et dans les conditions les plus favorables en fonction des instruments utilisés. Depuis lors, les taux d'intérêt sont établis sur le marché en fonction des règles de l'offre et de la demande. De cette manière, les autorités ont progressivement libéralisé les taux d'intérêts. Les banques ont connu une évolution majeure dans leur rôle dans le financement des activités économiques ; elles sont désormais responsables d'activités universelles.

De cette manière, le domaine bancaire est en train de subir une évolution qui devrait se manifester par une augmentation de la bancarisation et des opérations plus rapides. La mondialisation peut être accélérée grâce à la création de collaborations avec les banques et les

⁹²Mémoire de master en science économique de Ch. Sabrina, 2015-2016, « La modernisation du système bancaire algérien », Cas de la banque BADR-Agence d'Akbou (n°358).

institutions financières internationales. D'autres possibilités sont offertes par le plan de relance de l'économie et de privatisation, telles que l'ingénierie financière, la mise en place financière de grands projets et le développement de financements de type leasing ou capital-risque.

De nos jours, le secteur public possède un réseau considérable, une connaissance des métiers traditionnels de la banque et un personnel qualifié. Il est probable que les banques internationales qui désirent investir en Algérie et apporter une technologie contemporaine pourraient découvrir des possibilités de collaboration avec les banques publiques algériennes. Le domaine bancaire a également été étendu aux banques et institutions financières étrangères. Les modalités d'ouverture de bureaux et de représentation des banques et établissements financiers étrangers sont établies par le règlement n°91-10 du 14 août 1991. Deux types d'établissements sont alors identifiés : les banques et les institutions financières⁹³.

9. La structure du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien se compose actuellement des institutions suivantes :

A) La Banque d'Algérie

Aux termes de la loi sur la monnaie et le crédit, elle est devenue une autorité monétaire indépendante vis-à-vis de toute tutelle, détenant des pouvoirs considérables sur les banques commerciales et sur les investissements étrangers. La réforme du système financier, tant dans son mode de gestion que dans ses attributions, devenait néanmoins impérative.

La loi n° 86-12 du 19 août 1986, portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire algérien. C'est ainsi que la Banque centrale recouvre des prérogatives en matière de définition et d'application de la politique monétaire et de crédit, en même temps qu'ont revus ses rapports avec le Trésor public. Ces aménagements se sont toutefois, avérés peu adaptés au nouveau contexte socioéconomique marqué par de profondes réformes.

La Banque d'Algérie a pour mission de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie. La Banque d'Algérie, établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en

⁹³ Mémoire de master en science économique de Ch. Sabrina, 2015-2016Ch. Sabrina, 2015-2016, op cite.

Algérie et à y opérer. Elle établit, en outre, les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée.

La Banque d'Algérie détermine aussi toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence, notamment celles concernant : les ratios de gestion bancaire, les ratios de liquidités, l'usage des fonds propres et les risques en général.

B) Les banques publiques

Les banques publiques algériennes comprennent six banques : la Banque d'Algérie (BA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), la Banque Nationale d'Algérie (BNA), la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), la Banque de Développement Local (BDL), la Banque d'Algérie de Développement rural (BADR) et la CNEP-banque. Avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit ces banques publiques, existantes avant 1990, devaient exercer conformément aux exigences de cette loi pour cela un agrément du conseil de la monnaie et le crédit est indispensable.

C) Les banques privées

La nouvelle loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, modifiée par l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003, a permis la création de banques à capitaux privés nationaux et étrangers. Quatre banques françaises se sont implantées : Natixis, la première a obtenu l'agrément de la Banque d'Algérie en 2000, suivie par Société Générale et BNP Paribas en 2002. En 2007, Calyon Algérie (établissement financier privé) est à son tour agréé par les autorités monétaires pour se développer sur le segment de la banque d'investissement, alors que les trois autres enseignes ont choisi de développer les services d'une banque universelle.

Le Crédit Industriel et commercial (CIC) est également présent depuis l'année 2000 à travers un bureau de représentation afin d'accompagner en Algérie ses clients traditionnels et ceux du groupe Crédit Mutuel à l'international. Près d'une centaine d'agences françaises étaient opérationnelles à la fin de l'année 2009, toutes enseignes confondues. Les filiales de BNP et Société Générale cherchent à atteindre 150 agences vers la fin 2015, 100 agences pour Natixis. En dehors des quatre banques françaises et de l'américaine City Bank, les autres banques sont majoritairement à capitaux arabes et concentrées sur les activités de Corporate finance, de banque islamique et les activités de commerce international afin d'accompagner le courant d'affaires de leur pays d'origine. Les banques étrangères, elles aussi, ont inclus le crédit

immobilier dans leurs produits, en particulier à la Société Générale Algérie (SGA) et la banque BNP. Paribas.⁹⁴

Conclusion

Depuis le début des années 90, le système bancaire algérien a connu une série de changements, marqués par différentes étapes de réforme et de mise en conformité avec les normes internationales. Ainsi, la refonte du secteur bancaire en Algérie a traversé plusieurs étapes, chacune étant marquée par l'introduction d'une série de réformes.

⁹⁴ Mémoire de master en science de gestion, de A. Liza, 2020-2021, op cite, p22.

CHAPITRE 03: LA RELATION ENTRE
LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET
CRÉDIT EN Algérien

Introduction de chapitre

Depuis 2010, l'Algérie a traversé une série de défis économiques et a mis en œuvre des politiques visant à stabiliser son économie et à encourager la croissance. L'un de ces défis majeurs a été la dépendance historique du pays à l'égard des revenus pétroliers, ce qui l'a rendue vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole. Ainsi, depuis 2010, l'Algérie a travaillé à diversifier son économie, à renforcer sa politique monétaire pour faire face aux défis externes, à promouvoir l'accès au crédit pour stimuler l'activité économique et à encourager l'épargne pour assurer la stabilité financière à long terme.

1. L'épargne

L'épargne est la partie non consommée du revenu disponible. Sa constitution représente un acte de renonciation, compensé par le taux d'intérêt ou d'autres formes de revenus tirés de l'épargne.⁹⁵

Épargne brut = le revenu national brut – la consommation totale + les transferts nets

Plusieurs facteurs internes et externes, économiques et politiques, ont joué un rôle déterminant dans l'évolution de l'économie algérienne. Plus précisément, ils ont une forte influence sur l'évolution des variables relatives à l'épargne et ses déterminants, notamment les événements cycliques touchant aux hydrocarbures. On peut citer par exemple :

- La baisse des prix du baril du pétrole : durant l'année 2011, ces prix étaient de 112.9 dollars, ils ont chuté à 100.2 dollars en 2014(voir moins de 100\$).
- Baisse des prix de pétrole à partir de 2014.
- Crise sanitaire de 2020.

Tableau N°04 : Evolution de l'épargne brut en Algérie (en %)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Épargne brut	49,8	48,5	47,8	45,6	43,3	36,5	37,4	38,7	40,1	37,6	32,9	37,6	43,9

Source : Banque d'Algérie

⁹⁵ Site internet, vie publique, <https://www.vie-publique.fr/fiches/287590-quest-ce-que-lepargne> consulter le 30/04/2024.

Ce tableau illustre comment l'épargne brute a évolué entre 2010 et 2022. De 2010 à 2013, l'épargne brute baisse légèrement, atteignant son niveau le plus bas en 2020 (à cause de la baisse des prix de pétrole). Par la suite, elle présente des variations, mais tend à augmenter de manière générale jusqu'en 2018. Elle baisse de nouveau en 2019 (à cause de pandémie de COVID-19), puis remonte légèrement en 2020, puis augmente plus fortement en 2021 et 2022.

10. La création monétaire

La création monétaire est l'opération qui consiste pour une banque ou plus généralement un établissement de crédit, à mettre à la disposition d'un agent économique non financier une certaine quantité de moyens de paiement utilisables sur les marchés de biens et de services.⁹⁶

Les acteurs de la création monétaire (la banque centrale et les banques commerciales) participent à des degrés différents à l'offre de monnaie, cette offre influence sur les indicateurs économiques en Algérie surtout sur le taux d'inflation. A cause de ça, la Banque d'Algérie a mis en œuvre une politique monétaire qui consiste à agir sur l'offre et la demande de monnaie.

Suite à l'instauration de l'économie de marché à partir de 1990, l'économie algérienne a connu diverses réformes en matière de régulation financière et économique. La plus importante est celle de la monnaie et de crédit 90-10 du 14 avril 1990. Cette loi découle principalement de l'esprit de la constitution de 1989 qui annonce une rupture par l'instauration des séparations entre la sphère monétaire et la sphère budgétaire.⁹⁷ Et suite à l'adoption de cette loi, la réforme monétaire et bancaire est venue renforcer les réformes économiques engagées dès 1988 pour mettre fin à la triple crise d'endettement, à l'inflation et de gestion administrée.

Les contreparties de la masse monétaire font référence aux sources de la création monétaire. Elles mettent en lumière le processus de la formation de la masse monétaire à l'échelle macro-économique. En Algérie le processus de la création monétaire dépend de trois sources principales : avoirs extérieur, crédits à l'Etat et crédits à l'économie.

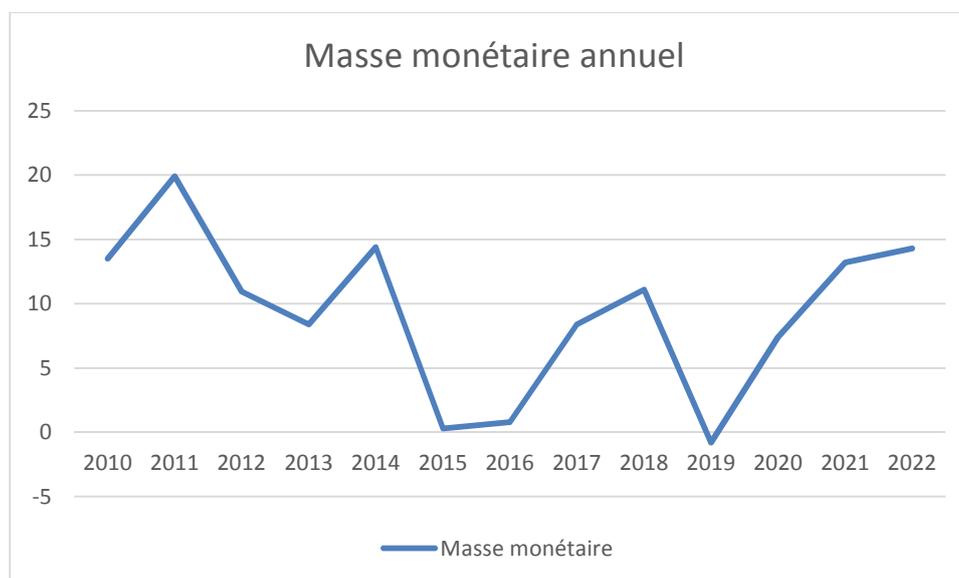
Les sources de la création monétaire définies par la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990 sont les suivantes :

⁹⁶ BERGER P. et ICARD A, 1995 « La monnaie et ses mécanismes », 12e édition, Collection Que sais-je ?, Paris, p18.

⁹⁷ KHELOUFLI S et HAMADI M, 2012 « La conduite de la politique monétaire en Algérie », Université de Bejaia, p 27.

- Les avoirs extérieurs (devises) : ils représentent le solde net de la balance des paiements. Les avoirs extérieurs d'un pays sont constitués par l'Or, les devises et les droits de tirage spéciaux (DTS).
- Les crédits à l'Etat : ils représentent le solde net des finances publiques c'est-à-dire du budget de l'Etat.
- Les crédits à l'économie : ils représentent les crédits accordés par le système financier.⁹⁸

Graphes n°04 : Évolution de la masse monétaire en Algérie (en %)



L'évolution de la masse monétaire annuelle entre 2010 et 2022 est illustrée dans ce tableau. Il y a une grande variation d'une année à l'autre. Par exemple, en 2011, la masse monétaire a connu une augmentation considérable, alors qu'en 2015, elle n'a guère évolué. La masse monétaire a connu une légère baisse en 2019, puis une augmentation en 2021 et 2022. Cette variation peut être attribuée aux politiques économiques mises en œuvre, aux conditions du marché financier ou à d'autres éléments macroéconomiques, tel que la baisse des prix de pétrole en 2014, le COVID-19 etc.

⁹⁸Mémoire de master en science économique de, MAMACHE WARDIA et MESSAOUDENE NACERA, 2012/2013, op cite, p 69,74.

Tableaux n°05 : Monnaie et quasi-monnaie (M2)

(En pourcentage)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Circulation fiduciaire (hors banques)	25,3	25,9	26,8	26,8	26,7	30	32,5	31,5	29,6	32,9	34,8	33,5	32,2
Dépôts à vue dans les banques	35,3	35,6	30,7	29,9	32,6	28,5	27,1	30,5	32,3	26,4	23,8	26,3	27,3
Dépôts au Trésor et CCP	8,9	10,4	12,2	12,4	10,8	9,1	8,4	6,9	6,6	7,2	8,8	8	7,4
Quasi-monnaie	30,5	28,1	30,3	30,9	29,8	32,4	31,9	31,4	31,4	33,5	32,6	32,2	33,1
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Calculé par nous meme, sur la base des données de la Banque d'Algérie.

Le tableau offre un aperçu des fluctuations dans diverses composantes de la situation financière de l'Algérie au fil des ans. Ces fluctuations sont intimement liées à la dynamique économique et politique du pays.

On peut dire que la circulation fiduciaire depuis 2010 jusqu'à 2022 à augmenter on passant de 25,3 jusqu'à 32,2. Cette augmentation jusqu'en 2016 peut être interprétée comme une réponse aux pressions inflationnistes et à la demande croissante de liquidités, résultant de politiques expansionnistes et de dépenses publiques. La baisse ultérieure peut refléter des efforts pour contenir l'inflation ou des changements dans la politique monétaire visant à stabiliser la valeur de la monnaie nationale.

Par contre, on remarque qu'une partie des dépôts à vue c'est transformer en circulation fiduciaire. Dans la période de 2010 jusqu'à 2022, il y a une baisse de 35,3 jusqu'à 27,3 Les fluctuations dans les dépôts à vue dans les banques sont souvent liées à la confiance des déposants dans le système financier. Les baisses observées entre 2012 et 2014 pourraient résulter de préoccupations concernant la stabilité des banques, des facteurs macroéconomiques (l'incertitude politique, la volatilité des taux de change ...etc.) ou à cause de la crise de 2014(baisse des prix de pétrole).

Les variations dans les dépôts au Trésor et CCP peuvent être influencées par les politiques fiscales et budgétaires du gouvernement. Une augmentation des dépôts peut indiquer une

préférence pour des placements sûrs en période d'incertitude économique, tandis qu'une diminution peut résulter de stratégies de gestion de la dette ou de flux de trésorerie.

La stabilité relative de la quasi-monnaie peut refléter une préférence pour des instruments financiers liquides en période d'incertitude ou de volatilité économique. Les fluctuations légères peuvent être attribuées à des changements dans la perception des risques ou dans les politiques réglementaires relatives aux marchés financiers.

Tableaux n°06 : Évolution annuelle de crédit à l'économie (en %)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédit à l'économie	5,9	14	15,1	20,3	26,1	11,9	8,7	12,3	12,3	8,8	3	-12,4	3,3

Source : calculé par nous-même sur la base des données de la Banque d'Algérie.

On peut remarquer quelques tendances dans ces données :

1. Croissance initiale (2010-2014) : on observe une croissance significative du crédit à l'économie entre 2010 et 2014, passant de 5,9 à 26,1%. Cette période correspond à une phase de forte croissance économique en Algérie, soutenue par les revenus pétroliers élevés et une demande intérieure dynamique. Les institutions financières ont probablement été encouragées à accorder davantage de crédits pour soutenir les investissements et la consommation.

2. Fluctuations et ralentissement (2015-2019): à partir de 2015, le crédit à l'économie commence à fluctuer et montre des signes de ralentissement. Plusieurs facteurs pourraient contribuer à cela, notamment la chute des prix du pétrole à partir de 2014, qui a entraîné une pression sur les finances publiques et réduit la capacité du gouvernement à stimuler l'économie. L'instabilité politique et les incertitudes économiques internes et externes peuvent également avoir joué un rôle dans cette tendance.

3. Récession et reprise (2020-2022) : en 2020, le crédit à l'économie chute fortement, enregistrant une baisse de 12,4%. Cela pourrait être le résultat de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une récession mondiale et des défis économiques majeurs pour de nombreux pays, y compris l'Algérie. Cependant, en 2021 et 2022, on observe une reprise modérée avec des taux de croissance positifs de 3% et 3,3% respectivement. Cette reprise pourrait être le résultat des mesures de relance économique prises par le gouvernement pour atténuer les effets de la pandémie et relancer la croissance économique.

En résumé, les fluctuations du crédit à l'économie en Algérie au cours de cette période reflètent les défis économiques auxquels le pays a été confronté, y compris la volatilité des prix du pétrole, les troubles politiques, les incertitudes économiques mondiales et les effets de la pandémie de COVID-19.

Tableaux n °07 : Évolution de crédit à l'État et crédit à l'économie (En %)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédit à l'État	7,23	25,32	34,57	38 ,8	39,27	45,55	56 ,86	56,3
Crédit à l'économie	92,77	74,68	65,43	61,2	60,73	54,45	43,14	44 ,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : sur la base des données de la Banque d'Algérie

Le tableau montre que le crédit est réparti entre deux principaux secteurs : le crédit à l'État et le crédit à l'économie. Le crédit à l'État représente les prêts accordés au gouvernement pour financer ses dépenses, tandis que le crédit à l'économie englobe les prêts accordés aux entreprises et aux ménages pour stimuler l'activité économique.

1. Tendance du crédit à l'État: On observe une tendance à la hausse du crédit accordé à l'État au cours de la période étudiée. Cette augmentation peut être due à divers facteurs, tels que les besoins croissants de financement du gouvernement pour couvrir les dépenses publiques, y compris les investissements dans les infrastructures et les services publics, ainsi que les mesures de relance économique en réponse à des défis économiques.

2. Tendance du crédit à l'économie : En revanche, le crédit à l'économie montre une tendance à la baisse globale au cours de la période. Cela peut être préoccupant car un crédit réduit à l'économie peut limiter la capacité des entreprises à investir, à se développer et à créer des emplois, ce qui peut entraver la croissance économique à long terme. On remarque également une diminution du pourcentage de crédit à l'économie, mais en revanche, une augmentation de la valeur totale des montants en dinars algériens.

3. Évolution en 2020 et au-delà : Une tendance intéressante se dégage en 2020, où le crédit à l'État augmente de manière significative tandis que le crédit à l'économie diminue. Cela peut refléter les mesures prises par le gouvernement pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, telles que l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir les entreprises et les ménages, tandis que les prêteurs se montrent plus prudents en accordant moins de crédits aux entreprises en raison des incertitudes économiques.

En conclusion, la répartition du crédit entre l'État et l'économie en Algérie montre des tendances significatives au fil du temps, avec une augmentation du crédit à l'État et une diminution du crédit à l'économie. Ces tendances peuvent avoir des implications importantes pour la santé économique à long terme du pays et méritent une attention particulière de la part des décideurs politiques et des acteurs économiques

Tableaux n°08 : Évolution de crédit à l'État et crédit aux banques (en %)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédit à l'État	11,8	11	4,6	-1,1	-20,5	-52	-59,7	-326,1	96,1	24	35,5	-5,6	-21,4
Crédit aux banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28,6	716,7	-2,6

Source : sur la base des données de la Banque d'Algérie

Ce tableau révèle les fluctuations du crédit à l'État et aux banques en Algérie sur la dernière décennie. On observe des variations significatives, notamment une baisse marquée du crédit à l'État entre 2013 et 2016, suivie de fluctuations plus volatiles jusqu'en 2022. Le crédit aux banques, quant à lui, a augmenté de manière remarquable en 2020 et 2021 avant de connaître une légère diminution en 2022. Ces changements témoignent des défis économiques et des politiques financières adoptées par le pays au fil du temps. Les changements dans le crédit à l'État peuvent être attribués à des ajustements budgétaires, des réductions de dépenses publiques ou des efforts pour maîtriser le déficit. Les fluctuations du crédit aux banques peuvent résulter de politiques monétaires visant à stimuler le crédit et la liquidité du système financier.

Tableaux n°09 : Evolution de secteur public et privé (en%)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur public	44,7	46,7	47,6	47,2	52	50,7	50	48,6	49,6	51,9	51,8	42,3	43
Secteur privé	55,3	53,2	52,4	52,8	48	49,3	50	51,4	50,4	48,1	48,2	57,7	57
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : sur la base des données de la Banque

Ce tableau présente l'évolution de la répartition des crédits à l'économie entre le secteur public et le secteur privé en Algérie sur une période de 13 ans, de 2010 à 2022. Les chiffres indiquent la proportion des crédits alloués à chaque secteur pour chaque année, exprimée en pourcentage du total des crédits.

En observant les données, on constate que la part des crédits alloués au secteur public a connu des fluctuations au fil des années, avec une tendance à la baisse jusqu'en 2021, où elle atteint son niveau le plus bas à 42,3%, avant de légèrement remonter à 43% en 2022. En revanche, la part des crédits attribués au secteur privé a également varié, mais semble avoir augmenté globalement, atteignant son niveau le plus élevé à 57,7% en 2022. Cette évolution peut être le reflet de différentes politiques économiques, des besoins de financement des secteurs public et privé, ainsi que des conditions macroéconomiques et financières au cours de cette période en Algérie.

Tableaux n°10 : Crédit à court terme, moyenne terme et long terme(En %).

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Court terme	40,1	36,6	31,8	27,6	24,7	23,5	24,2	25,9	26,9	27,7	28,6	36,4	38,6
Moyen terme	25,4	22,8	22,8	23,8	21,7	22,6	22,9	20,8	16,9	15,4	14,8	15,1	14,5
Long terme	34,5	40,7	45,4	48,6	53,5	53,9	52,9	53,4	56,2	56,9	56,6	48,5	46,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : sur la base des données de la banque d'Algérie.

Ce tableau présente la répartition des crédits à l'économie par maturité en Algérie sur une période de 13 ans, de 2010 à 2022. Voici une analyse de ces données :

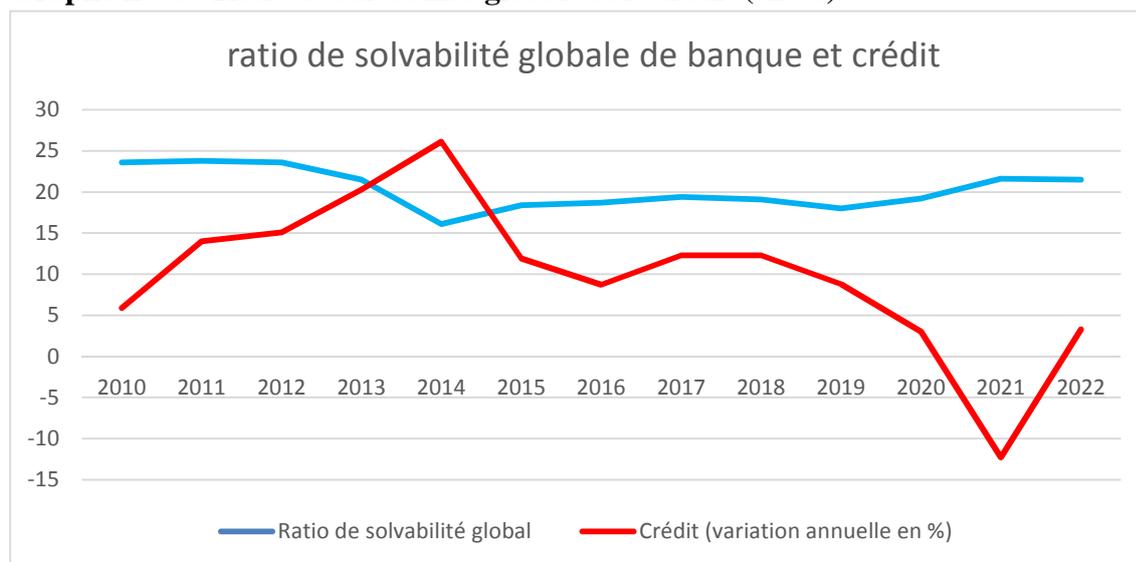
On observe une diminution initiale de la part des crédits à court terme de 2010 à 2015, suivie d'une augmentation progressive jusqu'en 2022. Cela peut indiquer une fluctuation dans les besoins de liquidité des emprunteurs, peut-être liée à des conditions économiques changeantes ou à des politiques de prêt ajustées par les banques.

La part des crédits à moyen terme montre une légère variation au fil des ans, avec une tendance globale à la baisse à partir de 2018. Cette diminution peut refléter un changement dans les préférences des emprunteurs ou des politiques de prêt plus axées sur d'autres termes.

Les crédits à long terme affichent une augmentation significative jusqu'en 2016, suivie d'une légère baisse. Cette fluctuation peut être due à des changements dans les investissements à long terme ou dans les politiques de prêt visant à stimuler ou à contrôler la croissance économique.

Globalement, la répartition des crédits par maturité donne un aperçu des préférences de financement des emprunteurs et des stratégies de prêt des institutions financières. Les variations observées au fil des ans peuvent être influencées par divers facteurs économiques, politiques et financiers en Algérie, notamment la croissance économique, l'inflation, les politiques monétaires et fiscales, ainsi que les besoins spécifiques des secteurs économiques

Graphe n°05 : Ratio de solvabilité globale et le crédit (en %).



Source : sur la base des données de la banque d'Algérie

Ce graphe compare le ratio de solvabilité globale avec les variations annuelles du crédit en pourcentage sur une période de 13 ans, de 2010 à 2022. Voici une analyse du lien entre ces deux variables :

Le ratio de solvabilité globale mesure la capacité d'une institution financière à couvrir ses engagements financiers à long terme avec ses propres ressources. On observe des variations dans ce ratio au fil des années, avec des valeurs fluctuantes entre 16,1% en 2014 et 23,8% en 2011. Les fluctuations peuvent refléter des changements dans la stabilité financière et la santé des institutions financières en Algérie.

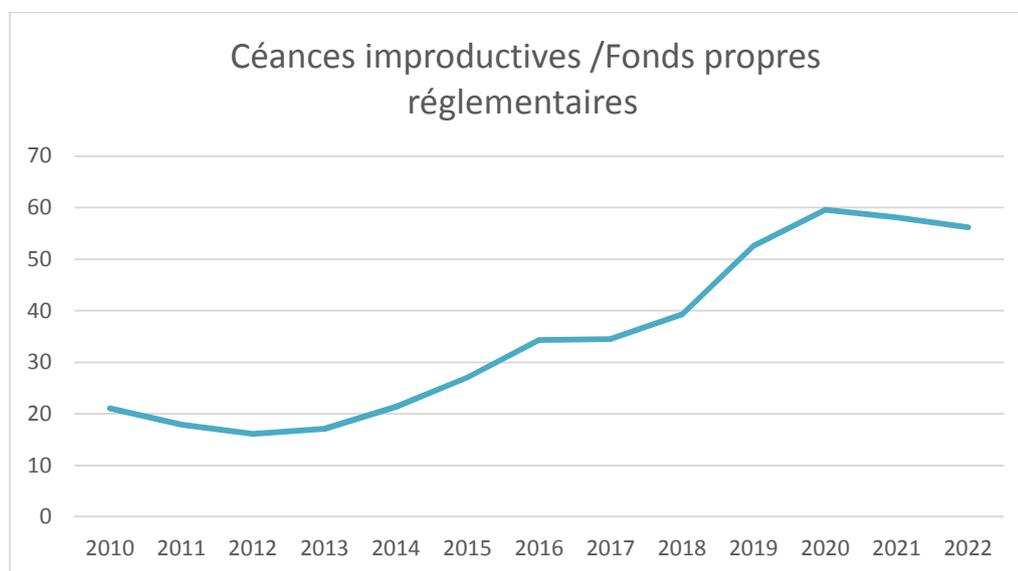
Les variations annuelles du crédit représentent les changements dans le volume des crédits accordés d'une année à l'autre, exprimé en pourcentage. Les variations peuvent être positives, indiquant une augmentation du crédit, ou négatives, indiquant une diminution du crédit.

En examinant les données, on peut observer certains liens possibles entre le ratio de solvabilité globale et les variations annuelles du crédit :

- **Corrélation positive** : Il est possible qu'une augmentation du ratio de solvabilité globale soit associée à une augmentation des prêts, car les institutions financières peuvent se sentir plus confiantes pour accorder des crédits lorsque leur solvabilité est plus élevée. Cela peut être observé par exemple en 2011 et 2022, où des ratios de solvabilité plus élevés sont associés à des variations annuelles positives du crédit.

Cependant, il est important de noter que la corrélation ne signifie pas nécessairement causalité, et d'autres facteurs économiques et financiers peuvent également influencer les variations du crédit en plus du ratio de solvabilité globale. Une analyse plus approfondie serait nécessaire pour comprendre pleinement la relation entre ces variables.

Graphes n°06 : Évolution en pourcentages des créances improductives sur le total des fonds propres réglementaires.



Source : sur la base des données de la banque d'Algérie

Ce graphique illustre l'évolution des créances improductives par rapport au total des fonds propres réglementaires en Algérie au cours des dernières années. On observe une tendance croissante des créances improductives par rapport aux fonds propres réglementaires à partir de 2010, atteignant un pic en 2020 et 2021, puis légèrement en baisse en 2022. Les causes de cette augmentation peuvent inclure des prêts non performants résultant de difficultés économiques, d'une mauvaise gestion des risques de crédit, de défis structurels dans le système financier algérien, ou des effets de COVID-19. Cette tendance souligne la nécessité pour les autorités bancaires et financières de mettre en œuvre des mesures efficaces pour réduire les créances improductives et renforcer la santé financière des institutions bancaires en Algérie.

Tableaux n°11 : Analyse de la relation entre le crédit à l'économie et la quasi-monnaie (variation annuelle en %)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Le crédit à l'économie	5,9	14	15,1	20,3	26,1	11,9	8,7	12,3	12,3	8,8	3	-12,4	3,3
Quasi-monnaie	13,3	10,4	19,6	10,7	10,6	8,8	-0,8	6,8	11,1	5,7	4,1	12,3	17,4

Source : rapport de Banque d'Algérie

Ce tableau semble représenter des données sur le crédit à l'économie et la quasi-monnaie sur une période allant de 2010 à 2022. Voici quelques observations et commentaires sur ces données :

Crédit à l'économie :

- On observe une augmentation significative du crédit à l'économie entre 2010 et 2014, passant de 5,9 à 26,1.
- Ensuite, il y a des fluctuations importantes d'une année à l'autre, avec des valeurs positives et négatives.
- En 2020 et 2021, le crédit à l'économie est négatif, ce qui pourrait indiquer une réduction du crédit ou une contraction économique.
- En 2022, le crédit à l'économie repart à la hausse avec une valeur de 3,3, mais reste inférieur à celle des années précédentes.

Quasi-monnaie :

- La quasi-monnaie montre également des fluctuations tout au long de la période, bien que dans une gamme moins large que le crédit à l'économie.
- On observe une augmentation globale de la quasi-monnaie, avec des années de croissance soutenue et d'autres années de croissance modérée ou de légère décroissance.
- Les années 2020 et 2021 montrent une croissance relativement faible, mais en 2022, la quasi-monnaie connaît une forte augmentation, passant à 17,4.

La relation entre les deux composants peut être complexe et dépendante du contexte économique spécifique. Cependant, en général, une augmentation du crédit à l'économie peut entraîner une augmentation de la quasi-monnaie, car le crédit accordé se transforme souvent en dépôts bancaires, augmentant ainsi la masse monétaire totale dans l'économie.

Inversement, une diminution du crédit à l'économie peut entraîner une réduction de la quasi-monnaie, car moins d'argent est prêté et donc moins de dépôts sont créés. Cependant, il peut y avoir des décalages dans le temps et d'autres facteurs qui influencent la relation entre les deux variables.

En résumé, bien qu'ils soient interconnectés, le crédit à l'économie et la quasi-monnaie représentent des aspects différents du système financier et de l'activité économique, et leur relation peut varier en fonction de divers facteurs économiques et monétaires.

Conclusion

La politique monétaire et le crédit resteront des éléments clés de la croissance économique de l'Algérie dans les années à venir. Pour relever les défis d'un monde global en mutation, une gestion prudente, une adaptation constante et une collaboration étroite entre les autorités monétaires, les institutions financières et le secteur privé seront essentielles.

En affrontant ces défis avec intelligence et détermination, l'Algérie pourra placer son économie sur une voie de croissance durable et inclusive, offrant des opportunités et une prospérité partagée pour tous ses citoyens

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion générale

La politique de crédit consiste à fournir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement de l'économie tout en veillant à la stabilité de la monnaie. Elle doit s'insérer dans une politique économique globale et traduire les choix que font les pouvoirs publics en matière de crédits. Par conséquent, le choix d'une politique de crédits affecte plusieurs paramètres dans la sphère.

De manière complémentaire, le système bancaire joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la politique de crédit, qui à son tour est étroitement liée à la politique monétaire. En effet, la politique de crédit vise à fournir des liquidités nécessaires à l'économie tout en maintenant la stabilité de la monnaie, ce qui est l'un des objectifs fondamentaux de la politique monétaire. Ainsi, les décisions prises en matière de politique de crédit affectent la quantité de monnaie en circulation et donc les taux d'intérêt, qui sont des outils importants de la politique monétaire. Par conséquent, le système bancaire, en tant qu'acteur clé dans la mise en œuvre de la politique de crédit, est également un maillon essentiel dans la transmission des décisions de politique monétaire de la banque centrale vers l'économie réelle. En Algérie, cette interconnexion entre le système bancaire, la politique de crédit et la politique monétaire est souvent considérée comme un élément central du système financier.

En conclusion, notre travail a exploré en profondeur les divers aspects de la politique de crédit en Algérie à travers quatre chapitres distincts, chacun apportant une perspective spécifique mais essentielle à la compréhension globale de cette politique.

Dans un premier temps, nous avons examiné le rôle crucial des banques et du crédit dans l'économie algérienne. Nous avons mis en évidence comment les institutions bancaires jouent un rôle central dans le financement des entreprises, des projets d'investissement et des besoins de consommation des ménages, contribuant ainsi à la croissance économique.

Ensuite, nous avons plongé dans l'analyse de la politique monétaire et de son interaction avec la politique de crédit. Nous avons souligné l'importance de la coordination entre ces deux domaines pour garantir la stabilité des prix, la croissance économique durable et la stabilité financière.

Dans le troisième chapitre, nous nous sommes penchés sur les différentes variables économiques qui influencent la politique de crédit en Algérie. Nous avons examiné des facteurs tels que l'inflation, le taux de change, le niveau de revenu et d'autres indicateurs économiques, mettant en évidence leur impact sur les décisions de crédit des banques.

Enfin, nous avons étudié en détail le système bancaire algérien, en identifiant ses forces, ses faiblesses et les défis auxquels il est confronté dans la mise en œuvre efficace de la politique de crédit. Nous avons également discuté des réformes nécessaires pour renforcer le système bancaire et améliorer son rôle dans le financement de l'économie.

La politique de crédit en Algérie fournit les liquidités nécessaires pour l'économie tout en maintenant la stabilité monétaire. Les banques sont centrales dans le financement des entreprises et des ménages, contribuant à la croissance économique. Étroitement liée à la politique monétaire, la politique de crédit influence la quantité de monnaie en circulation et les taux d'intérêt. Facteurs comme l'inflation et le taux de change affectent les décisions de crédit des banques. Le système bancaire, bien que confronté à des défis, est essentiel pour appliquer efficacement cette politique. La politique de crédit dépend de la politique monétaire de la banque d'Algérie et aussi à des causes conjoncturelles, notamment le COVID-19 (2020-2021) et la croissance économique depuis 2021 et d'autres structurelles tel que le pétrole (la réaction de l'économie algérienne aux changements des prix du pétrole).

En résumé, ce mémoire a mis en lumière l'importance cruciale de la politique de crédit dans le contexte économique algérien. Il a souligné l'interconnexion complexe entre les banques, la politique monétaire, les variables économiques et le système bancaire dans la gestion des flux de crédit pour favoriser le développement économique du pays. Et à cet effet, nous pouvons conclure que le crédit en Algérie est étroitement dépendant de la politique monétaire menée par la Banque d'Algérie, elle-même dépendante de la conjoncture économique du moment. Et à son tour, cette conjoncture est en grande partie dépendante de l'évolution des prix du pétrole, qui sont malheureusement déterminants dans toute l'évolution des variables économiques du pays, dont le crédit. Nous avons confirmé nos hypothèses ; la politique monétaire influence directement l'évolution du crédit en ajustant les taux d'intérêt et les conditions financières, jouant ainsi un rôle crucial dans la régulation économique. De plus, des événements comme la baisse des prix de pétrole en 2014 et la pandémie de COVID-19 en 2020-2021 ont significativement impacté l'évolution du crédit en Algérie. Enfin les prix du pétrole restent un facteur déterminant des variables de politique de crédit dans l'économie algérienne.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrages

- AMMOUR.B, 1996, « le système bancaire algérien : textes et réalité », éditions Dahlab, Alger.
- BERGER P. et ICARD A, 1995 « La monnaie et ses mécanismes », 12e édition, Collection Que sais-je ?, Paris.
- Bessis J. (1995) «gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques » Edition DALLOZ.
- BOISSIEU C. (1998), « Monnaie et économie chronique de la politique monétaire », Etats-France, édition ECONOMICA.
- Christian Gouriéoux, André Tiono, Avril 2007, livre les cahiers du CREF.
- Christian Gouriéoux, André Tiono, Avril 2007, livre les cahiers du CREF.
- CORNIL. P, (2002) »l'efficacité des politiques monétaire », paris.
- DELAPLACE, 2013 « monnaie et financement de l'économie »,4EM édition, DUNOD, paris.
- Frederic lobez, 1997, « banques et marché du crédit », presse universitaire de France.
- Frederic Mishkin, 2007 « monnaie, banque et marché financiers », 10ème Edition, Paris.
- GAUDRON & LE CARPENTIER-MOYAL, 2006.
- HADJ-NACER.A.R, 1990« les cahiers de la réforme », Vol. N° 4, éditions ENAG
- J.BESSIS, 2015, p. 04 ,15.
- JACOB, 2001.
- Joel-Thomas Ravix : la pensée économique classique (1776-1870), Edition Dunod, Paris 1999.
- Livre II, titre III, chapitre 2 de la loi relative à la monnaie et au crédit 90-10

Mémoires universitaires

- Mémoire de master en science économique, BELAOUD Y et BELAMRI Z, 2016 « le choix des instruments de la politique monétaires en Algérie », Université d'Abderrahmane mira Bejaia.
- Mémoire de master en science économique de Bouamara Fahima et Mohammedi Sakina , 2014 « Etude de l'évolution de la politique monétaire Dans ses objectifs intermédiaires et son efficacité », Université Abderrahmane Mira-Bejaia.
- Mémoire online, économie et finance, Ch. Sabrina, 2015-2016, « La modernisation du système bancaire algérien », Cas de la banque BADR-Agence d'Akbou (n°358).
- Mémoire online, Désiré Ngirumaste, 2008, « Analyse de l'effet des crédits octroyés par les institutions des micros finances au développement socio-économique de ses membres », Université Laïque Adventiste
- Mémoire online, économie, Guy CAUDAMIN et JM Louis HAHIRWABASENGA, 2009, « Impact du système bancaire sur la croissance économique d'un pays (cas du Rwanda) ».
- Mémoire de master en science économique de HAMADI W et IMADALI N, 2016 « la conduite de la politique monétaire en Algérie : Période 2000 – 2016 », Université d'Abderrahmane mira Bejaia.

- Mémoire online, KHELOUFIS et HAMADIM, 2012 « La conduite de la politique monétaire en Algérie », Université de Bejaia.
- Mémoire de master en science économique de MAMACHE WARDIA et MESSAOUDENE NACERA, 2012/2013 « l'analyse du processus de la création monétaire : cas de l'Algérie » Université de Bejaia.
- Mémoire de master en science économique, Mehaba Samia, 2007, « essai d'analyse des politiques de crédits bancaires et leurs impacts sur l'investissement et la consommation : cas des banques de Bejaïa », université de Bejaïa.
- Mémoire de master en science économique, Melle G.Tinhinane, Melle T.Nassima, 2015, « Développement de la banque et bancarisation En Algérie »
- Mémoire de master en science économique, Melle. AGHARMIOU LIZA, 2020-2021, Système bancaire algérien.
- Micheline ALELO MBOTATO, 2020 « l'analyse des déterminants de l'accès aux microcrédits par les micro-entrepreneurs du marché centrale de kananga », université Notre-Dame de Kasayi-Graduat.
- Mémoire de magiste de, Ourloum Sofiane, *S. Slimi*, année 2007, « essai d'analyse des politiques de crédits bancaires et leurs impacts sur l'investissement et la consommation : Cas des banques de Bejaia.
- Mémoire online, PARKOUDA Pingwendé Patrick Ghislain, 2015, « effet du microcrédit sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin : cas du crédit aux femmes commerçantes (CFC) de la caisse populaire de sin yiri à Ouagadougou ».
- PASCALLON.P, octobre 1970, n°289, « le système monétaire et bancaire algérien », revue banque.
- Mémoire de fin d'étude, ROUMAÏSSA HOCNI, DECEMBRE 2020 « la gestion des risques de liquidité par l'approche ALM, cas pratique de la BNA » institut de financement du développement du Maghreb arabe, MIN.FIN. ALGER.
- Mémoire de master en science économique, de W. MAMACHE, N. MESSOUDENE, 2012/2013, « l'analyse du processus de la création monétaire : cas de l'Algérie.
- Mémoire de master en science économique, ZEGGANE LYDIA et BOUKIR LILIA, 2021/2022 « LES DETERMINANTS DE L'EPARGNE DESMENAGES EN ALGERIE », », Université de Bejaia.

Article

- Banque de France, revue de la stabilité financière, N°9, Décembre 2006.
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité, 2008.
- Joëlle Bonenfant et Jean Lacroix, Article de la chambre de commerce et d'industriel Paris, Comprendre l'environnement économique, Crédit
- Décret n° 82-106 du 13 mars 1982 portant création de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural Et fixant ses statuts.
- Décret n°85-85 du 30 avril 1985 portant création de la Banque de Développement Local et fixant ses statuts.
- L'article 114 de la Loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

- EL-HASSAR.C, 06-2000, n° 48, « réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire algérien », Media Bank, Banque d'Algérie
- Enzo Croce et Mohsin S. Khan, Septembre 2000 « Régimes monétaires et ciblage de l'inflation »
- Thomas Brand, 2008/1 (n° 3), « Ciblage monétaire et ciblage d'inflation : Dans Regards croisés sur l'économie ».
- Article 110 et 114, la loi sur la monnaie et le crédit du avril 199

- Héla Miniaoui et Mounir Smida, juin 2008, « Crédibilité des autorités monétaires et transparence – Quelle complémentarité dans le cas de la Tunisie ? Une contribution au débat »

Rapports

- Bulletin de la banque centrale de Luxembourg, 2003/2 analyse3 « La règle de Taylor - présentation et application pour la zone euro et pour le Luxembourg ».
-
- Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, 2006.
- Rapports de banque d'Algérie de 2010 à 2023

Loi, règlements et instruments

- La loi de finance de 1982
- Ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.
- La loi n° 86-12 du 19 août 1986

- La loi 90-10 du 14 avril 1990
- Le règlement n°91-10 du 14 août 1991
- L'ordonnance du 01-01 27 février 2001
- Ordonnance bancaire N° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

- La loi n° 90-10 du 14 avril relative à la monnaie et au crédit
- Le règlement n° 11-08, 2011
- La nouvelle ordonnance relative à la monnaie et au crédit 03-11 du 26 Août 2003

Sites internet

- Site internet : keynésianisme, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Keyn%C3%A9sianisme>
- Site internet : <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/35-banque-centrale/975-politique-monetaire-expansionniste> 30/04/2024

- Site internet : <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/35-banque-centrale/977-politique-monetaire-restrictive> 30/04/2024
- Site internet : <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/35-banque-centrale/973-politique-monetaire-conventionnelle> 30/04/2024
- Site internet : <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/35-banque-centrale/976-politique-monetaire-non-conventionnelle> 30/04/2024
- Site internet : http://centreco.ac-orleans-tours.fr/php5/ecomonet/fiche_11.htm
- Site internet : <https://aapi.dz/systeme-financier-et-bancaire/>
- :

ANNEXES

Annexe n°01 : Évolution de crédit à l'État et crédit à l'économie**(En milliards de dinars)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédit à l'État	567,5	2682,2	4 691,9	6 325,7	7 019,9	9 353,5	12 908,7	13033,3
Crédit à l'économie	7277,2	7909,9	8880	9976,3	10857,8	11182,3	9794 ,7	10115,2
Total	7844,7	10592,1	13571,9	16302	17877,7	20535,8	22703,4	23148,5

Source : sur la base des données de la Banque d'Algérie**Annexe n°02 : Evolution de secteur public et privé****(En milliards de dinars)**

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Secteur public	1460,6	1741,6	2040,2	2434	3382,3	3688,2
Secteur Privé	1806,7	1984,2	2247	2721,9	3121,7	3588,3

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
3952,2	4311,3	4943,6	5636	5792,7	4143,5	4350,1
3957,1	4568,3	5032,5	5221,3	5221,3	5650,5	5764,5

Source : sur la base des données de la Banque d'Algérie

Annexe n°03: Crédit à court terme, moyenne terme et long terme.

(En milliards de dinars ; fin de période)

Source : sur la base des données de la banque d'Algérie

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Court terme	1311	1363	1361,8	1423,4	1608,7	1710,6	1914,2	2298	2687,1	3011,1	3203,7	3563,8	3903,1
Moyen terme	831	847,9	978,1	1227,9	1413,4	1641,8	1810,9	1844,4	1683,3	1665,9	1654,5	1484,5	1470,5
Long terme	1126,1	1515,6	1947,9	2505	3482,5	3924,8	4184,8	4737,6	5605,9	6180,9	6324,1	4746,6	4741,6

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
Dédicaces	II
Dédicaces	III
LISTE DES ABREVIATIONS	IV
Sommaire	V
Liste des tableaux	VI
Liste des graphes	VII
Introduction générale.....	1
Chapitre 01 : Banque et crédit.....	5
Introduction	5
Section 01 : Notions sur la banque.....	6
1. Définitions de la banque	6
2. Le rôle de la banque	6
2.1. La gestion du système de paiement.....	7
2.2. La mission d’intermédiation.....	7
2.3. La mission d’assurance	8
2.4. La mission de conseil	8
2.5. La mission de levier de politique économique.....	8
3. Les analyses théoriques de la banque	8
3.1. La banque selon Adam Smith	8
3.2. La banque selon Joseph Schumpeter.....	9
3.3. La banque selon Thomas Tooke.....	9
3.4. La banque selon Irving Fisher.....	10
4. Typologie des banques :.....	10
4.1. Les banques de dépôts (commercial Banks)	10
4.2. Les banques d’affaires.....	10
4.3. Les banques d’investissement (investment bank)	10
4.4. Les banques commerciales.....	10
4.5. Les banques mutualistes.....	12

4.6.	La banque sectorielle.....	12
4.7.	La banque entrepreneuriale	12
4.8.	La banque universelle.....	12
5.	Les risques bancaires et la liquidité bancaire	12
5.1.	Les risques bancaires.....	12
5.2.	La liquidité bancaire.....	15
	Section 2 : notions sur le crédit	17
1.	Définitions du crédit.....	17
2.	Le rôle du crédit	17
3.	Les analyses théoriques du crédit	19
3.1.	Analyses de l'école classique.....	19
3.2.	Le crédit chez Schumpeter	20
3.3.	Le crédit chez Thomas Tooke	21
3.4.	Le crédit chez Fisher	22
4.	Les différents types de crédits bancaires.....	23
4.1.	Le crédit à court terme	23
4.2.	Le crédit à long terme.....	25
5.	Le marché du crédit.....	26
5.1.	Les participants au marché du crédit.....	26
5.2.	Fonctionnement du marché de crédit	28
	Section 03 : Généralités sur la politique monétaire.....	30
1.1	Définitions de la politique monétaire	30
1.2	Les objectifs de la politique monétaire.....	30
1.3	Les instruments de la politique monétaire	35
1.4	Les canaux de transmission de la politique monétaire.....	38
2	Typologie de la politique monétaire.....	41
2.1	Politique monétaire expansionniste et restrictive.....	41
2.2	Politique monétaire conventionnelle et non conventionnelle.....	42
2.3	Politique monétaire de la règle et politique monétaire discrétionnaire.....	43

2.4	Ciblage monétaire, ciblage de l'inflation et ciblage du taux de change	44
2.5	La règle de Taylor	46
3	La politique monétaire dans les courants de la pensée économique	47
3.1	La théorie quantitative de la monnaie	47
3.2	Keynes et la politique monétaire	48
3.3	Le monétarisme.....	49
	Conclusion.....	50
	Chapitre 03 : Regard sur de l'économie algérienne	51
	Section 01 : Les variables économiques en Algérie.....	52
1.	Le PIB.....	53
2.	Inflation	54
3.	Taux de change.....	55
4.	Balance des paiements.....	56
5.	Réserve de change	56
6.	Le prix de pétrole	57
	Section 02 : Le Système bancaire algérien.....	58
1.	Généralités sur le système bancaire	58
1.1.	La banque centrale	58
1.2.	Le secteur bancaire algérien.....	59
2.	Historique et évolution du système bancaire algérien	60
2.1.	Historique du système bancaire algérien.....	60
3.	Les fonctions du système bancaire algérien	66
3.1.	Ordonnance du 27 février 2001.....	66
3.2.	La nouvelle ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 Août 2003	67
4.	La structure du système bancaire algérien	69
4.1.	La Banque d'Algérie	69
4.2.	Les banques publiques	70
4.3.	Les banques privées	70

Conclusion.....	71
Chapitre 04 : Politique monétaire et crédit.....	72
Introduction	73
1. L'épargne.....	73
2. La création monétaire	74
Conclusion.....	86
Conclusion générale	88
Bibliographie.....	91
ANNEXES	96
TABLE DES MATIÈRES.....	99
Résumé	105

Résumé

La politique de crédit dans une économie occupe une place particulière dans la politique économique en général. Elle est déterminante dans l'évolution de l'investissement et de la création de l'emploi, donc dans la croissance économique. Mais elle est aussi déterminée par plusieurs facteurs, directement ou indirectement relié à la somme des crédits octroyés. Le système bancaire est l'un de ces facteurs, étroitement liée au crédit. Selon que le système bancaire est peu ou bien développé, cela influence directement le volume des crédits à l'économie. Une économie bien bancarisée offre de meilleures possibilités d'avoir un crédit bancaire. La politique monétaire est un autre facteur déterminant du crédit à l'économie. Ce dernier se situe en effet au centre du processus de création monétaire, étant lui-même un canal de transmission de la politique monétaire, qui subit de manière directe les résolutions de la banque centrale. L'analyse de la politique du crédit, objet d'étude du présent mémoire, sera donc effectuée à l'ombre de cette relation triangulaire, à savoir : politique monétaire – système bancaire – crédit à l'économie.

Les mots clés : banque, crédits, politique monétaire, politique de crédits, l'économie algérienne, la création monétaire.

المخلص

تحتل سياسة الائتمان في الاقتصاد مكانة خاصة ضمن السياسة الاقتصادية بشكل عام. فهي تلعب دورًا حاسمًا في تطور الاستثمار وخلق فرص العمل، وبالتالي في النمو الاقتصادي. ولكنها تتأثر أيضًا بعدة عوامل مرتبطة بشكل مباشر أو غير مباشر بمجموع الائتمانات الممنوحة. النظام المصرفي هو أحد هذه العوامل، حيث يرتبط ارتباطًا وثيقًا بالائتمان. وفقًا لمدى تطور النظام المصرفي، فإنه يؤثر بشكل مباشر على حجم الائتمانات الممنوحة للاقتصاد. يوفر اقتصاد متطور مصرفيًا إمكانيات أفضل للحصول على ائتمان مصرفي. تُعد السياسة النقدية عاملًا آخر حاسمًا في الائتمان الممنوح للاقتصاد. في الواقع، تحتل السياسة النقدية مركز العملية النقدية، حيث تكون نفسها قناة لنقل السياسة النقدية، والتي تتأثر بشكل مباشر بقرارات البنك المركزي. لذا، فإن تحليل سياسة الائتمان، موضوع دراسة هذا البحث، سيتم في ظل هذه العلاقة الثلاثية، أي: السياسة النقدية، النظام المصرفي، والائتمان للاقتصاد.

الكلمات المفتاحية: البنك، الائتمان، السياسة النقدية، سياسة الائتمان، الاقتصاد الجزائري.

Abstract

Credit policy in an economy occupies a special place in general economic policy. It is decisive in the evolution of investment and job creation, therefore in economic growth. But it is also determined by several factors, directly or indirectly related to the sum of the credits granted. The banking system is one of these factors, closely linked to credit. Depending on whether the banking system is underdeveloped or well developed, this directly influences the volume of credit to the economy. A well-banked economy offers better possibilities of having bank credit. Monetary policy is another determining factor of credit to the economy. The latter is indeed at the center of the money creation process, itself a channel of transmission of monetary policy, which directly undergoes the resolutions of the central bank.

Keywords: bank, credit, monetary policy, credit policy, Algerian economy